

## La gratuité de l'enseignement de base en République démocratique du Congo : à quelles conditions ?

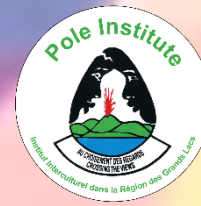
Dans le présent numéro de *Regards croisés*, nous rassemblons des réflexions des chercheurs de Pole Institute sur les questions que pose la problématique de la gratuité de l'enseignement de base en RDC. Ces questions y sont abordées sous l'angle d'analyse des problèmes concrets que pose aujourd'hui la gratuité de l'enseignement de base proposée par le Président de la République et diversement interprétée et appliquée par les acteurs du système éducatif congolais. Sous cet angle de vue, l'ambition n'est pas de nous en tenir aux seuls problèmes ponctuels relatifs à l'allègement du poids financier des parents dans l'éducation de la jeunesse et de responsabiliser fortement l'Etat dans son engagement éducatif. Sinon l'appréhension du problème serait trop réductive et risquerait de ne pas mettre le Congolais face à ses responsabilités en ce temps où son destin semble tourner au mauvais virage. Les orientations de réflexions contenues dans ce numéro ont plutôt choisi la mise en lumière des dysfonctionnements profonds de l'école congolaise et le manque d'une vision claire quant à la projection du futur.

En élargissant ainsi la question, les auteurs cherchent à interpeller la société congolaise sur ses capacités à se doter des forces de l'intelligence créatrices et des valeurs inventives pour une gouvernance forte et fertile et qui donne à la nation des structures politiques, économiques, culturelles et géostratégiques dignes d'une grande nation.



Avenue Alindi n°289, Quartier Himbi I, Ville de Goma / Nord-Kivu  
B.P. 72 Goma (RDC) / B.P. 355 Gisenyi (Rwanda)  
Tél.: (00243) 81 77 89 819— (00243) 97 47 78 148

Web site: [www.pole-institute.org](http://www.pole-institute.org) E-mail : [poleinst@pole-institute.org](mailto:poleinst@pole-institute.org), [poleinst@free.fr](mailto:poleinst@free.fr)



**Pole Institute**  
Institut Interculturel dans la Région des Grands Lacs

**Regards croisés**  
n°37



## La gratuité de l'enseignement de base en République démocratique du Congo : à quelles conditions ?

Avril 2021

La gratuité de l'enseignement de base en République démocratique du Congo : à quelles conditions ?



# **Regards croisés**

**n° 37**

## **La gratuité de l'enseignement de base en République démocratique du Congo : à quelles conditions ?**

Avril 2021

## **POLE INSTITUTE**

### **Pole Institute est un Institut Interculturel dans la Région des Grands Lacs.**

Son siège est basé à Goma, à l'Est de la RDC. Il est né du défi que s'est imposé un groupe de personnes du Nord et du Sud-Kivu (RDC) de croiser leurs regards dans un contexte de crise émaillé de beaucoup d'événements malheureux, caractérisé par des cycles de violences, de pauvreté, de mauvaise gouvernance, et d'insécurité.

En conséquence, **Pole Institute** se veut un espace de :

- analyse et recherche autour des grands défis locaux et leurs implications nationales, régionales et internationales (pauvreté exacerbée, violences sociales, fractures ethniques, absence de repères, culture de l'impunité, etc.) ;
- analyse et renforcement des stratégies de survie des populations dans un contexte de guerre et de crise prolongée ;
- analyse des économies de guerre pour dégager des pistes de renforcement des populations locales et de leurs activités économiques ;
- recherche-action-lobbying en partenariat avec des organismes locaux, régionaux et internationaux.

#### **Finalité et but :**

Faire évoluer des sociétés dignes et non exclusives dans lesquelles agissent des personnes et des peuples libres en vue de contribuer à :

- la construction d'une SOCIÉTÉ dans laquelle chacun trouve sa place et redécouvre l'autre par le développement d'une culture de négociation permanente et l'identification des valeurs positives communes ;
- la formation d'un type nouveau de PERSONNE indépendante d'esprit enracinée dans son identité tout en étant ouverte au monde.

#### **Politique :**

- Initier, développer, renforcer et vulgariser les idées avant-gardistes en matière de paix, de reconstruction et de cohabitation des populations vivant en zones de crise.
- Initier l'émergence d'une culture de négociation (contre une culture de la mort) basée sur les intérêts des uns et des autres.

#### **Regards Croisés**

Editeur responsable : Pole Institute  
Directeur de publication : Nene Morisho Mwana Biningo  
Rédacteur en chef : Godefroid Kā Mana

**Comité de rédaction** : - Nene Morisho Mwana Biningo  
- Godefroid Kā Mana  
- Jean-Pierre Kabirigi  
- Innocent Mpoze  
- Aloys Tegera  
- Christiane Kayser

Pole Institute  
Avenue Alindi n°289, Quartier Himbi I  
Ville de Goma / Nord-Kivu  
B.P. 72 Goma (RDC) / B.P. 355 Gisenyi (Rwanda)  
Tél.: (00243) 81 77 89 819 / (00243) 99 17 61 551  
Web site: [www.pole-institute.org](http://www.pole-institute.org)  
E-mail : [poleinst@pole-institute.org](mailto:poleinst@pole-institute.org), [poleinst@free.fr](mailto:poleinst@free.fr)

© Pole Institute, 2021

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous les pays

## **Auteurs**

**Nene Morisho**

*Coordinateur de Pole Institute*

**Raoul Banywesize**

*Chercheur à Pole Institute*

**Godefroid Kă Mana**

*Directeur de la capacitation à Pole Institute*

**Phidias Ahadi Senge Milemba**

*Professeur à l'Université de Goma*

**Innocent Mpoze**

*Chercheur à Pole Institute*

**Léopold Rutinirwa**

*Chercheur à Pole Institute*

**Ulimwengu Biregeya Bernardin**

*Chef des travaux à l'Université catholique la Sapiencia, UCS-Goma*

**Prosper Hamuli Birali**

*Membre de Pole Institute*

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| <i>Auteurs</i> .....   | 3  |
| <i>Table des matières</i> .....  | 4  |
| <i>Editorial</i> .....   | 5  |
| <i>Une tâche infinie</i> .....   | 7  |
| <i>La gratuité de l'enseignement de base en RD Congo</i> .....   | 7  |
| <i>Obligeance et gratuite de l'enseignement de base en RD Congo, entre l'agréable et le désagréable</i> .....                        | 23 |
| <i>La gratuité de l'enseignement de base en RDC, pourquoi ça coince ?</i> .....  | 37 |
| <i>« La République démocratique du Congo face à l'épreuve de la gratuité de l'enseignement de base, que des préalables ! »</i> ..... | 43 |
| <i>Ce que la question de la gratuité ne dit pas tout haut</i> .....  | 56 |
| <i>Gratuité de l'éducation de base, une fausse bonne idée ou un œuf en maturation ?</i> .....  | 63 |
| <i>Gratuite de l'enseignement primaire en RD Congo, Une solution au problème qui porte quel nom ?</i> .....                          | 79 |

## Editorial

*Nene Morisho Mwana Biningo*

Dans le présent numéro de *Regards croisés*, nous rassemblons des réflexions des chercheurs de Pole Institute sur les questions que pose la problématique de la gratuité de l'enseignement de base en RDC. Ces questions y sont abordées sous l'angle d'analyse des problèmes concrets que pose aujourd'hui la gratuité de l'enseignement de base proposée par le Président de la République et diversement interprétée et appliquée par les acteurs du système éducatif congolais. Sous cet angle de vue, l'ambition n'est pas de nous en tenir aux seuls problèmes ponctuels relatifs à l'allègement du poids financier des parents dans l'éducation de la jeunesse et de responsabiliser fortement l'Etat dans son engagement éducatif. Sinon l'appréhension du problème serait trop réductive et risquerait de ne pas mettre le Congolais face à ses responsabilités en ce temps où son destin semble tourner au mauvais virage. Les orientations de réflexions contenues dans ce numéro ont plutôt choisi la mise en lumière des dysfonctionnements profonds de l'école congolaise et le manque d'une vision claire quant à la projection du futur.

En élargissant ainsi la question, les auteurs cherchent à interpeller la société congolaise sur ses capacités à se doter des forces de l'intelligence créatrices et des valeurs inventives pour une gouvernance forte et fertile et qui donne à la nation des structures politiques, économiques, culturelles et géostratégiques dignes d'une grande nation.

En fait, depuis que le Chef de l'Etat a décidé que la disposition constitutionnelle de la gratuité de l'enseignement de base soit mise en application, les esprits sont chauffés à blanc et les débats publics ont concerné principalement les préoccupations suivantes :

- Est-il opportun pour le pays de se lancer dans ce processus alors qu'aucune préparation n'a été lancée pour que les experts étudient la faisabilité d'une telle décision dans la situation économique et financière du Congo aujourd'hui ?
- Le pays est-il financièrement prêt pour assurer une éducation de base gratuite ?
- Ne faut-il pas impliquer toutes les forces vives du pays dans l'étude des conditions réalistes et pragmatiques pour un enseignement de base gratuit ?
- Est-on sûr que le problème est bien posé et qu'il est bien compris dans ses enjeux de fond par l'opinion publique congolaise ?
- Ce que le pays gagne en termes d'allègement des responsabilités des parents vaut-il ce qu'il perd dans la démoralisation d'une grande frange des enseignants des écoles publiques ?
- Le chemin tracé par la disposition constitutionnelle de l'enseignement de base gratuit est-il irréversible et convient-il de le prendre tel quel face aux confrontations qui s'élèvent entre des parents enthousiastes, des experts sceptiques et des enseignants désemparés pour la plupart ?

Entre l'enthousiasme des parents qui se voyaient déjà allégés de cette charge et le doute qui règne quant à l'applicabilité de cette mesure, il y a de la place pour une réflexion de fond. C'est cette réflexion que vous propose ce numéro de *Regards Croisés*. Elle demande de la lucidité, de la distance critique, de la perspicacité dans l'analyse et une mise en perspective des enjeux où sont prises en compte à la fois les raisons de ceux qui doutent et les intérêts de ceux qui s'enthousiasment. Il s'agit, en fait, de proposer des analyses pour la compréhension du fond du problème en vue des décisions éclairées et des voies pour une politique globale de sagesse dans la situation actuelle du Congo.

## Une tâche infinie

### La gratuité de l'enseignement de base en RD Congo

*Kä Mana*

Le débat sur la gratuité de l'enseignement de base en République démocratique du Congo a fait rage récemment dans les milieux éducatifs, politiques et intellectuels congolais. Il s'est peu à peu adouci sans que l'on sache s'il a abouti à des résultats vraiment féconds ou s'il n'a été qu'une écume dérisoire à la surface des multiples ambitions congolaises qui sont restées de vœux pieux dans l'histoire de notre pays depuis son indépendance. Perçu par certains comme une occasion propice pour chercher à corriger d'immenses inégalités dont souffre la société et par d'autres comme une opportunité pour regarder en face l'état réel du système éducatif dans notre nation, il nous interpelle, nous Congolaises et Congolais, au plus profond de notre être. Nous devons l'analyser avec sérénité pour saisir les pathologies dont nous souffrons et mettre en lumière les gangrènes qu'il plante dangereusement dans la conscience publique nationale. Ce n'est pas un débat d'un jour ou d'une courte période de notre existence. Il engage tout notre présent et notre avenir, avec des enjeux de fond qui méritent une attention globale et une concentration permanente.

#### **Le fond du problème**

C'est dans le cadre des promesses faites pendant la dernière campagne électorale que le thème de la gratuité de l'enseignement de base a surgi comme un des points d'action dans le projet de société proposé aux électeurs. On a rappelé à bon escient que cette promesse reprenait une disposition de la Constitution du pays et que le temps était venu de mettre en pratique cette disposition.



Quand le camp de l'actuel chef de l'Etat fut proclamé vainqueur de l'élection présidentielle, la gratuité de l'enseignement de base devint l'un de ses engagements phares qu'il tenait à concrétiser. Ce qui n'était qu'une promesse électorale reprenant une disposition constitutionnelle devint le point de fixation du débat politique et intellectuel sur l'éducation en République démocratique du Congo.

Pour le président de la République, il y avait urgence : la gratuité de l'enseignement devait être mise en pratique *hic et nunc*, sans aucune sorte d'atermoiement. Pour d'autres, particulièrement dans le camp des praticiens de l'éducation, il fallait prendre du temps, préparer cette réforme fondamentale et permettre aux écoles d'organiser les stratégies de la mise en pratique rationnelle et efficace de ce qu'il convenait de faire. Pour d'autres encore, ce qui importait avant tout au Congo, c'était l'amélioration de la qualité de l'enseignement et du cadre matériel et institutionnel pour une éducation de haut standard scientifique.

Avec ces prises de position, on a vu aussi surgir des questions qui n'étaient à l'avant-plan de la volonté du président de la République : pourquoi la gratuité de l'enseignement de base seulement dans les écoles publiques ? Pour quelle raison les écoles privées étaient-elles exclues de la dynamique de la gratuité ? N'y avait-il pas lieu de prendre la question dans sa globalité et d'y inclure tout le système éducatif congolais, de l'école maternelle à l'enseignement supérieur et universitaire ?

Parti d'une simple promesse électorale, le débat s'enflamma. Des intérêts multiples s'y enchevêtrèrent : ceux du chef de l'Etat et de son équipe qui y jouèrent leur crédibilité et leur pouvoir de séduction ; ceux des enseignants des écoles primaires qui y virent l'occasion de mettre en lumière la misère de leurs conditions de vie ; ceux des institutions confessionnelles qui y engagèrent leur sérieux et leur désir de changer radicalement

l'éducation dans le pays ; ceux des parents d'élèves que la gratuité de l'enseignement soulageait du poids financier de leurs lourdes responsabilités face à leurs progénitures ; ceux des enfants qui pouvaient enfin espérer un enseignement de standard international dans leurs écoles.

Dans l'océan des arguments où les houles des intérêts et des espérances s'entrechoquaient à outrance ; dans toutes les dimensions et sous tous les aspects qui ont été mis en lumière au fond des questions soulevées, on peut se demander si les passions soulevées ne cachaient pas quelque chose d'essentiel qui aurait pu donner son vrai sens au débat en l'abordant dans les profondeurs de sa signification.

On peut se demander en même temps si les conditions globales pour clarifier les niveaux du problème posé étaient réellement remplies afin de pouvoir ouvrir les voies des solutions fertiles.

Je pense d'abord aux *conditions politiques*. Peut-on aborder une question d'une si grande importance nationale rien que dans la chaleur des ambitions électorales et pour des perspectives de promotion d'un camp politique contre d'autres camps politiques ? En faisant de l'éducation de la jeunesse une pomme de discorde et un nœud de confrontations politiciennes entre une nouvelle direction politique désireuse d'imprimer ses marques et son orientation nouvelle dans la gouvernance du pays et une ancienne direction soucieuse de défendre le bilan de son action dans tous les domaines, n'a-t-on pas mis la question de l'éducation dans le piège des affrontements politiques qui neutralisent toute possibilité de trouver une voie consensuelle pour des solutions réellement fructueuse ? Au lieu d'engager le pays dans une coalition d'intérêt national, on l'a divisé contre lui-même et le résultat ne pouvait être que ce à quoi nous risquons d'assister maintenant : au mieux une solution superficielle qui ne permet pas d'aller de l'avant ; au pire un effondrement de toutes les ambitions de changer l'éducation en

République démocratique du Congo dans une grande politique de cohésion nationale.

Je pense aux *conditions économiques et financières* ensuite. On ne décrète pas la gratuité de l'enseignement dans un pays, à quelque niveau que ce soit, quand on n'a pas les reins économiques et financiers solides. Toute mesure de cette dimension exige que l'on connaisse réellement l'état économique de la société et les ressources financières dont le pays dispose. Au moment où, en vue de séduire la population, les autorités politiques du Congo ont décidé de s'engager sur la voie de la gratuité de l'enseignement de base, tout le monde savait que les finances du pays ne suivraient pas. Il n'y avait qu'une voie ouverte : l'endettement massif auprès des institutions internationales. Une autre, peut-être, était susceptible de s'ouvrir : l'aide des partenaires et la charité d'hypothétiques investisseurs. Ce n'est pas sur des telles bases d'extraversion qu'on s'engage dans une perspective aussi ambitieuse que la gratuité de l'enseignement. Si on le fait, on risque de céder à l'aventurisme et on fait preuve d'un amateurisme naïf, avec ce que cela comporte de piège de se tirer une balle dans le pied quand les promesses de changement s'avéreront incapables de changer quoi que ce soit en profondeur.

Je pense aux *conditions culturelles* enfin. Elles concernent les valeurs fondamentales qui orientent les grands choix d'une société et manifestent ce en quoi la population croit réellement. On est ici au fond de l'anthropologie de base qui dévoile le type d'homme dont les ambitions structurent la vision du monde d'une communauté historique, on est aussi au fond de la sociologie qui manifeste le style des liens qui unissent les êtres au sein de cette communauté. Depuis l'indépendance du Congo en 1960 jusqu'à nos jours, l'homme congolais a perdu les valeurs historiques qui avaient fait de l'Afrique une société de solidarité, de générosité et de convivialité, au profit de ce que le pays est devenu sous le règne de Mobutu : une mixture innommable de

divinisation de l'argent, de banalisation de la corruption, d'intronisation de la violence comme mode utile de relation et du déclin de la raison comme force régulatrice des grands champs de la vie communautaire et de la gouvernance globale du pays. C'est dans ce contexte d'ensemble que s'est forgé l'esprit de l'homme congolais et de son système d'éducation. Dans un tel contexte, la notion de gratuité a perdu toute valeur. La société s'est structurée autour du pivot des espèces sonnantes et trébuchantes. De l'école maternelle aux universités, les relations d'argent sont devenues les seules relations qui comptent. Les personnes riches ont appris à utiliser la puissance de leur richesse pour envoyer leurs enfants dans les bonnes écoles en Occident, et depuis peu, en Chine. Les moins riches ont choisi le Maghreb comme nouvelle niche de formation pour leur progéniture. Au pays, ceux qui ont un peu de moyens choisissent les écoles confessionnelles où l'éducation a encore de la valeur aux yeux de l'opinion populaire. Quant aux autres, ils se rabattent dans l'enseignement public dont ils doutent de la qualité du savoir dispensé et des méthodes utilisés pour les répandre. Le reste déverse leurs enfants dans les écoles et les universités à but lucratif qui sont plus des espaces de racket organisé que de structure d'éducation et de formation pour la jeunesse.

Quand on parle de la gratuité de l'enseignement dans une telle géographie scolaire et universitaire, on oublie l'essentiel : le problème à résoudre d'urgence n'est pas celui de l'allègement du poids financier qui pèse sur les épaules des parents dont beaucoup vivent dans des conditions sociales souvent difficiles, mais celui du changement de cap radical dans la vision et dans la structuration de l'ordre global du système éducatif au Congo. Il faut une nouvelle philosophie d'ensemble pour penser les valeurs, les structures et les stratégies de l'éducation dans notre pays. Tant que l'on n'est pas dans les profondeurs de cette ambition, on se perd dans la politique politicienne et dans le jeu

de l'argent à la congolaise : le vol, de racket, la corruption et le détournement de fonds publics. On rate alors la cible et on risque de tourner en rond et de nager dans le vide.

S'il en est ainsi aux échelles politique, économique et culturelle de l'éducation, le changement de cap radical dont on a besoin concerne moins la gratuité de l'enseignement en tant que tel que la stature éthique de la société congolaise et la structure d'ensemble du système éducatif. Toute société a les structures d'éducation qu'elle mérite. Tant que l'homme congolais ancre son système éducatif dans les antivaleurs qu'il exalte comme souches vitales et comme niches existentielles, il tue lui-même les possibilités d'avoir une jeunesse dynamique, entreprenante et innovatrice. Il s'auto-régénère dans la médiocrité et entretient une vie d'imbécilisation collective d'où rien de grand et de nouveau ne peut surgir.

Le vrai problème est dans l'homme congolais et dans le système d'éducation qu'il s'est donné au cœur de sa société aujourd'hui.

### **Refonder l'homme congolais et sa société aujourd'hui**

Si le problème est celui-là, le changement du système éducatif au Congo doit commencer par une tâche fondamentale : rêver le nouvel homme congolais et introduire ce grand rêve dans les structures sociales et les institutions éducatives.

Qu'est-ce à dire, concrètement parlant ? Cela veut dire qu'il est temps de rassembler toutes les réflexions que les Congolais et les Congolaises ont déployées pour montrer quel homme ils veulent pour le pays, quelle société ils ambitionnent de bâtir et quelle éducation il faut pour cela. Dans cette tâche, la moisson est abondante. On peut puiser dans les œuvres de grands auteurs congolais qui ont rêvé le Congo nouveau depuis l'aube de l'indépendance du pays jusqu'à nos jours. Je n'en prends ici que les plus représentatifs et les plus significatifs à mes propres yeux. A savoir :

- Patrice Lumumba et son rêve d'un Congo de grandeur, de liberté, de dignité et d'immense rayonnement mondial.
- Le rêve de Joseph Kasa-Vubu pour un Congo dont l'avenir pour lui devait être brillant sur la base d'une indépendance qu'il imaginait immédiate et totale
- Le rêve de Mabika Kalanda pour une société congolaise éclairé par une forte conscience historique, une forte conscience éthique et une dynamique d'une unité nationale bien soudée.
- Le rêve du Cardinal Malula pour une Eglise et une société congolaises enracinées dans les valeurs spirituelles et culturelles profondément évangéliques et profondément congolaises.
- Le rêve des intellectuels qui, autour du président Mobutu, pensèrent la philosophie de l'authenticité pour notre pays.
- Le rêve des penseurs comme Valentin Yves Mudimbe, Georges Ngal, Kinyongo Iyai et Kadima Kamuleta qui s'affrontèrent autour de la possibilité d'un discours scientifique propre au Congo et d'une discursivité globale africaine à léguer à la prospérité.
- Le rêve de nouvelles rationalités africaines qui anima des jeunes philosophes de la diaspora congolaise, autour du penseur Dimandja Eluy'a Kondo.
- Le rêve, exalté par les professeurs Emile Bongeli et Bambi Monga Oliga, d'un système éducatif congolais fondé sur le développement de la science et la puissance de la recherche fondamentale.
- Le rêve d'une nouvelle université congolaise qui, selon Tshiyembe Mwayila, ambitionnerait de concurrencer et de dépasser par sa créativité, les grandes universités mondiales d'aujourd'hui.
- Le rêve de l'enseignement gratuit qui est dans notre Constitution et dont la portée, selon le président Félix Antoine Tshisekedi, doit dépasser le niveau de

l'enseignement de base pour aller jusqu'au niveau des universités dans notre pays.

Qu'avons-nous fait de tous ses rêves ? Pas grand-chose. Nous n'avons pas compris que dans leur niche, ces rêves définissaient le nouvel homme congolais qui devait construire un nouveau système éducatif dont le projet est celui d'une nouvelle société congolaise. Ce nouvel homme congolais devait être l'homme des nouvelles rationalités, l'homme profondément éthique et l'homme d'une spiritualité qui unisse fortement la raison et les valeurs. Tout notre système éducatif devait avoir ce projet comme fondement, de la maternelle à l'université. Nous n'avons pas été capables de réaliser ce projet. L'heure est venue de le faire et d'engager le système éducatif congolais sur la voie de la refondation de notre vision de l'homme.

La même tâche devra porter sur notre vision de la société et des relations sociales. Ici aussi, d'immenses rêves ont peuplé nos aspirations de fond.

Le plus grand et le plus dominant a été le rêve d'une société de solidarité. C'était avant que l'argent ne conquière nos esprits et ne gangrène les relations entre les humains chez nous. Le Congo était rêvé comme un Congo solidaire, sur la base d'une vision du monde que tout le monde considérait comme la toile de fond de la vie sociale en Afrique : la valeur de solidarité. Les grands penseurs de notre pays à l'aube de l'indépendance exaltaient cette valeur et la posait comme fondement de notre être-ensemble. Dans la ligne de la philosophie de la force vitale mise en lumière par le prêtre belge Placide Tempels comme le fond même de l'être africain, nous savions que cette force était la force de la solidarité. Elle fondait la philosophie de la famille, la philosophie du clan, la philosophie de la tribu et la philosophie du pays indépendant que le Congo allait être. Cette valeur était comme le mythe mobilisateur du nouveau Congo irrigué par l'esprit des ancêtres. Ce Congo nouveau devait être celui de la

solidarité ou il ne serait rien. Malheureusement, l'argent est venu, avec sa propre mythologie, ses propres structures mentales, ses propres structurations relationnelles de la société et ses inégalités intrinsèques. Nous fûmes vaincus dans notre vision des relations sociales par cette nouvelle philosophie, pour notre malheur. Au solidarisme qui était notre rêve succéda le capitalisme non maîtrisé et l'actuel néolibéralisme, c'est-à-dire la dictature du marché. Nous savons maintenant ce que cela a donné en termes d'antivaleurs dans la société : le triomphe de la corruption, l'esprit de vol et de détournement de fonds publics, la perte du sens de la responsabilité face la gestion des biens qui appartiennent à l'Etat, l'insupportable légèreté éthique de l'homme congolais.

Avec l'effondrement de l'esprit de solidarité comme le liant de l'être ensemble disparut la possibilité de concrétisation d'un de nos rêves les plus fertiles : la construction d'une culture de la gratuité et d'une civilisation de la convivialité. L'individualisme et l'égoïsme s'emparèrent de nos esprits et semèrent partout des inégalités inénarrables. Notre désir d'un vivre ensemble dans les relations du don et du contre-don, dans la foi en la gratuité comme valeur et dans l'engagement de construire ensemble les richesses de chacun et de tous, vola en éclat. Nous construisîmes une modernité sauvage : celle du chacun pour soi et de la dislocation des liens fertiles, ferment réel de l'être-ensemble, du vivre-ensemble, de l'agir-ensemble et du rêver-ensemble. Nous sommes aujourd'hui noyés dans les houles de cette société en folie qui est la nôtre.

Nous avons aussi en nous le rêve d'une société de la joie de vivre ensemble : la joie du bonheur partagé. Chaque fois que les penseurs congolais ont eu à répondre à la question de la misère, de la pauvreté et du sous-développement de notre pays, ils ont toujours insisté sur le fait que le développement était moins une question de l'accumulation des richesses matérielles qu'une question de la qualité de la vie, moins un problème de l'avoir



qu'un problème de l'être. Seul l'être donne le sens à l'avoir, surtout quand le bonheur de l'être est un bonheur communautaire et pas seulement un bonheur individuel. La philosophie du lien entre indépendance politique et indépendance économique au Congo a tourné autour de cette vision. Elle a structuré le projet de la renaissance du Congo comme pays de la prospérité communautaire et de la promotion d'une allégresse permanente pour tous. Il suffit de relire les œuvres philosophiques de Tshiamalenga Ntumba et de Nkombe Oleko pour voir à quel point le rêve congolais était un rêve de la joie de vivre et du bonheur partagé. Aujourd'hui, ce rêve s'est fracassé dans notre société devenue aujourd'hui une société de la désespérance, une société bloquée dans son énergie vitale. C'est contre ce blocage et cette désespérance qu'il faut lutter. Il faut le faire en nous tournant résolument vers l'avenir et vers les valeurs à promouvoir pour le construire. Ces valeurs sont celles d'une joie de vivre fondée sur la force de créativité dans la recherche de ce qui rend l'homme heureux : la science, la technologie et les droits humains, au service des rythmiques et des harmoniques d'une vie profondément épanouie.

Tout ceci veut dire qu'en même temps que le travail de refondation de l'homme congolais, l'urgence est aujourd'hui de refonder la société congolaise dans son ensemble, avec le bonheur partagé comme pivot et la créativité comme ferment vital.

C'est là que se situe le nœud du problème de l'éducation en République démocratique du Congo aujourd'hui.

Ce problème n'est pas seulement celui de labourer le champ des rêves congolais et de doter la nation de nouveaux grands rêveurs d'avenir, il est surtout celui de former des aiguilleurs pour la nouvelle société que nous voulons, des hommes et des femmes capables d'engager le pays dans une modernité heureuse dont le secret serait l'éducation. Cela demande de

l'imagination, du sérieux, de la rigueur, de la force organisatrice et de la volonté d'être à la hauteur des défis du présent et des enjeux de l'avenir.

Où sont ces aiguilleurs dont le pays a besoin aujourd'hui ? Ce sont tous les Congolais compétents qu'il faut mettre ensemble pour penser de nouvelles structures d'éducation dans notre pays. Ce sont aussi des jeunes chercheurs qui ont une expérience concrète des dysfonctionnements et des pathologies de notre système éducatif ; ils en savent assez sur notre pays pour indiquer la direction à prendre. Ce sont enfin les élèves et les étudiants qui subissent les affres de la crise de l'école congolaise. On n'entend pas souvent leur voix, sauf à l'occasion de grèves dont les enjeux ne sont pas souvent académiques. On n'est pas sensible à leurs propositions dans le débat sur le cap nouveau à prendre sur l'éducation en République démocratique du Congo, sujet dont ils ne se préoccupent qu'épisodiquement.

Le devoir aujourd'hui est d'écouter tous ces aiguilleurs possibles et de transformer leurs propositions en décisions concrètes.

Pour cela, les aiguilleurs doivent être au service des bâtisseurs d'avenir. Ceux-ci ont pour rôle de mettre sur pied un plan global du changement à proposer à tout le peuple congolais. Ces architectes devraient être choisis dans toutes les couches de la population afin que leur vision stratégique rende compte des attentes de tout notre pays. On comprend qu'il ne s'agit pas d'une classe des spécialistes carriéristes et des experts autistes, mais des compétences issues du cœur de toute notre population, capables, par leurs débats et discussions, de construire des institutions éducatives de haut vol, dont la substance et l'ambition placent le Congo au sommet de la connaissance et de la recherche, par la force et la qualité du type d'homme nouveau que notre pays aura créé.

J'ajoute que le travail des rêveurs, des aiguilleurs et de bâtisseurs du nouveau système éducatif congolais ont besoin

d'ardents faiseurs d'opinion : des hommes et des femmes qui diffusent les idées nouvelles et les ancrent dans l'imaginaire collectif, qui fassent rayonner une certaine idée du Congo et certaines convictions dont les normes s'imposent à toute la nation. C'est par eux qu'une grande idéologie éducative et une certaine culture communautaire solidifiera l'unité nationale et mettra dans chaque congolais, dans chaque Congolaise, la substance de ce qu'être congolais doit désormais signifier en termes d'ambition, de désir et de projet de société. Je pense à une certaine vision de notre pays comme un *Shining Congo* dont défendrons tous ensemble le rayonnement en nous-mêmes et partout dans le monde.

Le système éducatif devra être dans notre pays au service de cette représentation qu'auront chaque rêveur, chaque aiguilleur, chaque stratège, chaque bâtisseur et chaque faiseur d'opinion congolais de son rôle dans l'image d'ensemble que nous devons incarner en Afrique et partout dans le monde.

Pour que l'ambition ainsi esquissée prenne réellement corps, nous avons besoin des hauts lieux de coopération des intelligences et des imaginations ; nous avons besoins de petits et de grands espaces de discussions et de débats ouverts, des aires pour rassembler toutes les idées directrices et toutes les perspectives d'orientation dont nous avons besoin pour changer notre pays et son système éducatif. Il faut que partout dans notre nation, à toutes les échelles de sa structure organisationnelle, naissent et s'épanouissent des académies de réflexion sur l'éducation, avec des forums permanents pour ouvrir de voies nouvelles, pour consolider les acquis et assurer à note avenir la solidité dont il a besoin. Toutes ces académies et forums locaux et régionaux auront pour structure faîtière une Grande Académie Nationale de l'éducation. Celle-ci aura pour tâche de veiller à la cohérence et à la solidité du nouveau projet congolais de transformation du pays par l'enseignement, la recherche et l'imagination éducative.

## **Et l'éducation dans tout cela ?**

Une telle Académie s'attachera à penser et à organiser les grands systèmes par lesquels se déploient l'ordre éducatif global d'une nation. A savoir :

- *Le système de connaissance.* Dans le champ des savoirs à dispenser et des recherches à engager, il s'agit de rompre avec l'extraversion et l'extranéité de l'enseignement au Congo pour trouver des solutions congolaises aux problèmes du Congo. Cela a à se réaliser en matière des théories, des concepts, des idéologies et de toute l'armature épistémologique dont le cœur et les perspectives se concentrent sur la société congolaise, sur ses intérêts, sur ses ambitions et sur son désir de rayonnement dans le monde. De l'école maternelle aux études doctorales et postdoctorales, la jeunesse congolaise devra s'inscrire dans cette dynamique de fond.
- *Le système de représentation.* Il s'agit ici de forger des prismes représentationnels composés de mythes, de légendes et de récits qui forgent une conscience historique et sociale où s'exalte le besoin d'un Congo enraciné dans les valeurs éthiques qu'il veut partager avec le monde entier pour l'enrichir et être ainsi en mesure d'être enrichi par les mythes, les légendes et les récits d'autres matrices de culture et de civilisation. De l'école maternelle aux études doctorales et postdoctorales, la jeunesse congolaise devra s'inscrire dans cette dynamique de fond.
- *Le système de désir.* C'est l'ensemble de forces intérieures par lesquelles on veut s'affirmer et s'épanouir comme être humain, sans s'aliéner à qui que ce ne soit ni donner les gouvernails de son destin à des forces extérieures. L'éducation à l'être- soi a besoin d'être alimentée par une ferme volonté d'être soi, à l'échelle individuelle comme à l'échelle de l'accomplissement communautaire. C'est dans la mesure où l'on dispose des alluvions profondément

riches dans son histoire et dans ses traditions qu'on parvient à être riche soi-même et solide dans ses forces intérieures. De l'école maternelle aux études doctorales et postdoctorales, la jeunesse congolaise devra s'inscrire dans cette dynamique de fond.

- *Le système d'action.* Tout grand peuple vit par sa capacité de transformer ses systèmes de connaissance, ses systèmes de représentation et ses systèmes de désir en dynamiques d'un agir qui construit une société forte, puissante et rayonnante. Ce système de l'agir forme la jeunesse à être une jeunesse qui crée, qui entreprend, qui prend des initiatives et réalise de grandes actions ici et maintenant, dans tous les domaines où chaque jeune a les potentialités et les capacités de s'accomplir comme bâtisseur de destinée. De l'école maternelle aux études doctorales et postdoctorales, la jeunesse congolaise devra s'inscrire dans cette dynamique de fond.
- *Le système d'utopie.* C'est l'art de vivre dans l'avenir que l'on veut et de lui donner les scintillements les plus sublimes. Même s'il faut bâtir des châteaux en Espagne, il faut les bâtir, pourvu que cette utopie devienne le centre de sa propre existence la ligne qui oriente la vie pour qu'elle devienne un effort constant, une pulsion obsessionnelle pour faire passer de l'utopie abstraite à l'utopie concrète, celle par laquelle on fixe le cap à prendre et on se donne des normes et les moyens d'action pour avancer le plus loin possible dans sa réalisation. De l'école maternelle aux études doctorales et postdoctorales, la jeunesse congolaise devra s'inscrire dans cette dynamique de fond.

Avec tous ces systèmes dont tous les rêveurs, les aiguilleurs, les bâtisseurs, les stratèges et les faiseurs d'opinion devraient maîtriser les dynamiques, les rythmiques et les harmoniques, nous avons une vision d'ensemble de ce que l'homme congolais

et sa société devraient être par la force de leur éducation : des hommes créateurs d'une société créatrice, qui soient capables de résoudre avec bonheur les problèmes et les défis auxquels ils sont confrontés et de contribuer à résoudre en même temps les problèmes et les défis du monde d'aujourd'hui.

### **L'immense horizon du débat sur la gratuité de l'enseignement**

Pour réussir un tel enjeu, nous avons besoin au Congo *d'un Etat économiquement solide et organiquement bien géré*. C'est un tel Etat qui donne aux créateurs du changement les moyens financiers et toutes les possibilités matérielles pour leur vitalité créatrices. Selon l'analyse marxiste, on peut dire que l'Etat est la base infrastructurelle sur laquelle repose toute l'ossature superstructurelle où étincellent le système d'utopie, le système d'action, le système de désir, le système de représentation et le système de connaissance comme force de l'éducation.

C'est ici qu'intervient le problème de la gratuité de l'enseignement qui se discute en République démocratique du Congo aujourd'hui. Qu'est-ce que l'Etat congolais décide de donner comme base infrastructurelle à son système éducatif aujourd'hui ? La réponse est claire. C'est la gratuité de l'enseignement de base comme premier pas d'un programme destiné à se développer selon des perspectives qui iront le plus loin possible.

Si on le comprend ainsi, tous les espoirs sont permis. Compte tenu de l'ampleur des dimensions que le projet de la gratuité de l'enseignement comporte et de la profondeur de ses harmoniques, on ne peut pas s'arrêter à la courte vue que présente le débat actuel qui ne comporte que l'enseignement de base. L'horizon est vaste et les tâches à accomplir sont immenses. Il embrasse la globalité du système éducatif congolais qui doit être transformé selon l'horizon de la gratuité.

Il faudra sans doute aller plus loin encore, beaucoup plus loin : *vers l'immense champ d'une culture de la gratuité et d'une civilisation de la convivialité.* La tâche, on le comprend, est titanesque, et elle a besoin de titans congolais pour être réalisée. Formons ces colosses de l'intelligence, de l'imagination et de la volonté pour le Congo à venir, dès maintenant.

## Obligeance et gratuite de l'enseignement de base en RD Congo, entre l'agréable et le désagréable

*Phidias AHADI Senge Milemba<sup>1</sup>*

L'obligeance et la gratuité de l'enseignement de base dans les écoles publiques de la République Démocratique du Congo tiennent la vedette de l'actualité. Il s'agit d'une décision courageuse du pouvoir public, dont la racine remonte à 2005, année à laquelle la Constitution du pays a été adoptée, puis promulguée le 18 février de l'année suivante. Dans cette Constitution, l'enseignement primaire et secondaire est décrété *obligatoire* et *gratuit* dans toutes les écoles publiques du pays. Treize ans de tergiversation et de doute, après, la disposition constitutionnelle est entrée en application, et ne concerne, pour aujourd'hui, que l'éducation de base.

Cette décision est responsable d'un double effet : *salutaire*, pour les parents d'élèves, dont le financement de l'éducation nationale est resté à leur charge depuis l'ère Mobutu ; *libérateur*, pour le personnel enseignant qui voit sa prise en charge délivrée des griffes des parents d'élèves par le *système de prime de motivation* qui l'opprimait. Ce double effet semble augurer d'un changement de cap ou annoncer un nouveau départ pour le système éducatif congolais. En réalité, le financement des parents autour duquel le système éducatif congolais s'identifiait est en train de changer. L'obligeance et la gratuité de l'enseignement de base, telle que contenue dans l'article 43 de la Constitution du 18 février 2006, révisée, semble être le point de

---

<sup>1</sup> Politologue et Professeur à l'Université de Goma, Phidias Ahadi Senge Milemba est actuellement Secrétaire général académique de l'ISC-Goma.



départ pour un nouveau voyage de l'aventure éducative en République Démocratique du Congo.

Cependant, au regard des exigences de cette obligeance et gratuité, ainsi que de leurs retombées socioprofessionnelles, il y a lieu de penser à nouveau frais et de manière urgente ce qu'il y a de mieux à faire pour réussir ce changement de cap. Ce nouveau départ du système éducatif est susceptible de penser une destinée d'émergence pour une génération capable de stimuler le progrès technique, d'anticiper l'avenir et de présider à la transformation des sociétés, ainsi que des relations entre elles. Cela permettrait au pays de se forger une place dans le bloc des *pays visionnaires* qui, au jour le jour, ne cessent de mettre à l'heure et de peaufiner leur politique éducative en vue de sortir du peloton de queue des pays dits *attardés*. C'est cet univers à une éducation du changement, par le changement et pour le changement, dont la République Démocratique du Congo a besoin pour assurer sa survie dans le monde en perpétuelle mutation.

### **Le dessous de l'application de la gratuité de l'enseignement de base aujourd'hui**

Depuis des lustres, l'éducation en République Démocratique du Congo connaît une grave crise de financement qui s'accumule au fil des années. Mais, dans l'entre-temps, au nom de la démophilie, l'éducation primaire et secondaire est décrétée *obligatoire* et *gratuite* dans les écoles publiques du pays. C'est là que le paradoxe, qui est nôtre aujourd'hui, remonte à la surface, et sort ses éclats, dans un contexte de récession économique et de modicité budgétaire de l'Etat. Sans creuser tous les dangers que nous livre, aujourd'hui, cet agir du politique, son application n'a pas offert que des roses à la société congolaise. Elle est responsable d'une vague de contestations, de revendications et d'interruptions discontinues des enseignements, ainsi que de la

démensure des effectifs des classes qui laissait le chaos du système éducatif se profiler à l'horizon.

Pourtant, subventionner l'éducation de base, la rendre obligatoire et gratuite relève, avant tout, d'un pouvoir démophile. Ce pouvoir aime le peuple, le dirige avec amour et agit en sa faveur avec ou sans son accord. Il vise au bien du peuple. Cette démophilie de l'élite dirigeante est la source de son dévouement au bien commun de la nation. Ne s'agit-il pas d'une manière de viser la popularité, trois ans avant les échéances électorales ? N'est-il pas un moyen sournois de se faire applaudir par le peuple ? Ne s'agit-il pas d'une manœuvre consistant à exprimer un attachement menteur et calculé au peuple ? Il est vrai, l'histoire politique du Congo est truffée d'agirs démophiles, qui sont, à longueur des journées, proclamés, loin du réalisme et de l'intelligence de la situation. Ces agirs servent à frapper l'opinion par de petites phrases, aux messages forts et à l'apparence positive, mais généralement creux et d'une hypocrisie révoltante. Au nombre d'elles, « Le peuple d'abord » ; « C'est l'année du social » ; « C'est l'année de l'action » ; « L'année de lutte contre la corruption » ; « tout doit changer » ; etc. Tous ces clichés en faveur du peuple, devenus des maîtres-mots d'allocutions des élites dirigeantes devant les dures réalités socio-économiques, révèlent une stratégie discursive mobilisée en vue de se forger une image positive dans l'opinion publique et une estime publique, d'une part et de nourrir médiatiquement l'espoir des affamés par le « dire » écarté du « faire », par des « promesses » écartées des « réalisations », de l'autre. Cette imagerie porte plusieurs à croire que nos élites dirigeantes se muent en distributeurs automatiques de vaines promesses, les peuples leur accordant d'autant plus spontanément leur confiance, leur amour et leur fidélité inébranlables. Pourtant, le dire dont on use, étant simplement au niveau conceptuel, nécessite d'être réalisé au moyen du faire. De ce fait, la République Démocratique du Congo

a, aujourd'hui, plus que jamais, besoin d'une dose de bonne foi entraînant une combinaison harmonieuse du « penser », du « voulu », du « dire » et du « faire ».

Cette subvention de l'éducation est aussi une capacité qui garantirait à l'Etat la survie. Par ses structures idéologiques (universités, écoles, etc.), l'Etat diffuse des attitudes positives, mais aussi, assure le renouvellement de son personnel tant politique, administratif que social pour la perpétuation de ses actions pour son devenir. Si pour Nelson Mandela, « l'éducation est l'arme la plus puissante que l'on peut utiliser pour changer le monde », et que, pour Julius Nyerere, « (...) c'est le seul moyen de combattre la pauvreté », financer l'éducation, c'est prendre la mesure de l'avenir pour se préserver de la dangerosité de sa crise. Malheureusement, le financement public est en rupture avec cette tradition, au regard d'autres priorités que le Gouvernement s'est fixé et qui en viennent à requérir sensiblement son attention. N'est-il pas cautionné la descente aux enfers de la société congolaise ou laisser le pays sans avenir ? N'est-il pas anéantir et affaiblir le pays dans le concert des nations ou le priver d'opportunités pour la construction d'un avenir à espérer ? Ne s'agit-il pas là d'une stratégie consistant à garder le pays dans la posture d'un géant au pied d'argile ou le priver des voies de sortie du peloton de queue des économies *attardées* ?

Depuis lors, on ne considère plus comme allant de soi la tripartite obligeance-gratuité-financement public de l'éducation en République Démocratique du Congo. Cet état a entraîné et entraîne encore la progression des disparités régionales entre les pays africains, et placerait la République Démocratique du Congo dans le lot des pays au système éducatif *attardé*, car « figé dans ses méthodes et pratiques archaïques des années

coloniales ».<sup>2</sup> Cela l'a conduit aux qualificatifs en vogue aujourd'hui, tels que « pays du Sud », « pays pauvre », « pays arriéré », « pays dominé »..., pour signifier un pays sans avenir, pays sans vision et sans capacités à se projeter vers l'avenir. Pourtant, un enseignant motivé et dignement payé est un socle de la réussite, du succès et de l'essor d'une société.

Dans cette perspective, l'enseignement de base décrété *obligatoire* et *gratuit* indiquerait aussi le populisme, celui-ci se définissant par « la proposition de réponses instantanées à des problèmes que nulle action gouvernementale n'a la faculté de résoudre de manière si soudaine ».<sup>3</sup> Dans cette vue, les fragilités du tissu économique du pays obstruent la volonté affichée de l'élite dirigeante à assurer l'éducation pour tous, à réhabiliter l'honneur et la noblesse attachés au métier d'enseignant. Tout de même, ce populisme, garantissant une assurance péremptoire de l'élite dirigeante, est teinté d'un discours de responsabilité politique sur fond de célébration du politique et son efficacité sociale. Il mobilise le lexique selon lequel l'élite dirigeante actuelle, différemment de celle d'hier, est apte à exercer le pouvoir d'Etat dans l'intérêt d'éradiquer l'analphabétisme. Ce qui relèverait, d'après Christian Le Bart, de la grandeur fonctionnelle du pouvoir politique qui suppose la capacité à agir sur la société pour en régler les problèmes les plus aigües.<sup>4</sup>

---

<sup>2</sup>Lire Marius MENGELI LONGOMO, *Les problèmes de l'Administration publique congolaise*, Paris, L'Harmattan, 2016

<sup>3</sup>Guy HERMET, *Les populismes dans le monde. Une histoire sociologique XIX-XXe siècle*, Paris, Fayard, 2001. Cité par David ALCAUD et al., *Dictionnaire de sciences politiques*, 2ème édition, Paris, Dalloz, 2010, p. 328.

<sup>4</sup>Christian BART (Le), « L'analyse du discours politique : de la théorie des champs à la sociologie de la grandeur », *mots, les langages du politique*, 72/2003, URL: <http://mots.revues.org/632> (consulté le 14 janvier 2020).

## **Vous avez décrété *obligatoire et gratuit* l'enseignement de base ?**

La mesure faisant de l'enseignement de base *obligatoire et gratuit* est susceptible de trois faits agréables sur la société : la suppression de la prime de motivation des enseignants supportée par les parents d'élèves, la garantie de l'éducation pour tous et la réhabilitation de l'autorité de l'enseignant sur l'élève.

S'agissant de la *suppression de la prime de motivation* allouée aux enseignants par les parents d'élèves, agréable, dirait-on, parce qu'avec l'obligance et la gratuité de l'enseignement de base décrétées, les parents d'élèves jubilent. Ils sont assurés de ne plus verser la prime de motivation aux enseignants qui, aujourd'hui, pèse davantage sur le pouvoir d'achat des parents ordinaires comme depuis des lustres. Cette mesure du politique est donc une condition d'égalité des droits et des chances des filles et des garçons à accéder à l'éducation, celle-ci étant un lubrifiant du moteur de progrès des sociétés, d'épanouissement et de réalisation de soi. Il faut cependant le noter, cette jubilation n'a duré que très peu de temps, le système de prime de motivation des parents d'élèves revenant après un moment de vague de contestations où le chaos du système éducatif semblait s'annoncer. Les activités pédagogiques étaient à l'arrêt et certains intervenants du secteur aux arrêts pour avoir organisé des mouvements revendicatifs de leurs droits par voie de grève et de marches pacifiques.

Des séances de négociation entre le Comité des parents d'élèves et le Corps des enseignants ont été organisées en vue de la reprise des activités pédagogiques. Elles ont fini par sortir les parents d'élèves de l'allégresse. Pour cause, le retour du

« système de rémunération de substitution »<sup>5</sup> pour suppléer au manque à gagner salarial des enseignants *sous-payés* par l'Etat, et assurer la survie des enseignants dits *nouvelles unités*, ainsi que ceux dits *non payés*. C'est ainsi que, pour recouvrer les frais et de subvenir à la charge de ces enseignants, « les chefs d'établissement, acteurs charnières entre usagers et gestionnaires, chassent les enfants débiteurs, ne les autorisant à revenir qu'une fois leur dette acquittée ».<sup>6</sup> Ce « système de rémunération de substitution » est responsable de plusieurs effets pervers. Au nombre d'eux, « l'augmentation du taux d'abandon, les exclusions et humiliations des mauvais payeurs, la dévalorisation de la fonction d'enseignants humiliés devant leurs nouveaux "employeurs", les inégalités entre enseignants, enfants, et établissements ».<sup>7</sup> Aujourd'hui, il suscite plusieurs questions : la mesure rendant l'enseignement de base obligatoire et gratuit, sacrifie-t-elle la qualité de l'éducation à transmettre aux générations montantes ? La gratuité, pour quelle qualité d'éducation ? Il est vrai, si le traitement salarial de l'enseignant ainsi que les conditions d'hygiène de travail ne sont pas à mesure de lui garantir le minimum vital et revêtir la noblesse de son métier, son rendement sera approximatif. Le bagage des connaissances qu'il a du monde ainsi que de son héritage culturel qu'il lui revient de transmettre aux générations montantes, ne sera guère de qualité.

Agréable aussi parce que la chance est accordée à des milliers d'enfants sans part, qui ont du coup nouer ou renouer avec le chemin de l'école, les parents étant déchargés du fardeau de financement de l'enseignement de leurs progénitures. Ce

---

<sup>5</sup> Sonia MRSIC-GARAC, « Les parents d'élèves face à la délinquance du système éducatif congolais (RDC) », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs* [En ligne], 8 | 2009, mis en ligne le 01 octobre 2012, URL : <http://journals.openedition.org/cres/578> (consulté le 17 janvier 2020).

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> *Ibid.*

financement les a accablés depuis la période de la vache maigre du temps Mobutu, et constituer, à cet effet, une véritable barrière franchissable pour les ménages des nantis, et infranchissable pour ceux des Congolais ordinaires. Ainsi le Président de la République a-t-il affirmé, devant le Congrès tenu le 13 décembre 2019, qu'environ deux millions cinq mille enfants en âge de scolarité, jadis exclus du système éducatif, sont remis sur le chemin de l'école.<sup>8</sup> A tout bien comprendre, la mesure rendant obligatoire et gratuit l'enseignement de base définit la politique et la volonté de l'élite dirigeante de rendre l'éducation accessible à tous. C'est-à-dire un moyen d'accès des filles et garçons à l'éducation, dans les conditions acceptables et sans discrimination de lieu d'origine, de race, de sexe, de religion, d'ethnie, du rang social, d'opinions politiques ou philosophiques, de son état physique, mental ou sensoriel, selon ses capacités. Et d'après Augustin Kalubi :

*... (elle) constitue une bonne nouvelle. Une telle décision promeut l'éducation de base pour tous et contribue à la diminution effective du taux d'analphabétisme dans le pays. Même les enfants provenant des couches diminuées peuvent accéder à l'éducation de base. Le principe de la gratuite comble une fissure profonde que le tissu économique et la répartition injuste des ressources du pays ont créés au cœur de la vie sociale des populations congolaises. L'éducation devient ainsi à la fois un droit et un devoir pour tout enfant du pays. Un parent qui n'enverrait pas son enfant à l'école devrait être sanctionné, puisqu'il n'aurait aucune raison de le faire.<sup>9</sup>*

---

<sup>8</sup> Cf. Discours du Chef de l'État, Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO devant le Congrès, le 13 décembre 2019.

<sup>9</sup> Augustin KALUBI, « La gratuité de l'éducation de base, un défi pour le système éducatif en RD Congo », in *Congo-Afrique*, (septembre 2019), n° 537, p.665.

La réhabilitation des enseignants de leur autorité sur les élèves en est un autre fait agréable pour le corps social congolais. Il est vrai, le système de paiement de la *prime de motivation* des enseignants par les parents d'élèves a amenuisé la substance de l'autorité des enseignants sur les élèves. Leur position était devenue plutôt comme celle de *fournisseurs* devant l'autorité des *clients* que sont les élèves à partir du fonds leur alloué par les parents. *Fournisseur*, parce que l'enseignant est chargé de satisfaire le besoin d'un *élève-client* en lui apportant un produit ou un service ou les deux. Et l'élève incarne ici le rôle de *client*, car c'est lui qui, dans le système de prise en charge des enseignants par les parents, passe la commande d'un produit ou d'un service ou les deux au près d'un *enseignant-fournisseur* pour satisfaire un besoin. Tout porte à indiquer que la relation des *enseignants-fournisseurs* avec leurs *élèves-clients* évolue globalement dans le sens d'un marché de gré à gré ou *Over The Counter* (OCT) par le biais de besoins d'enseignants qui leur permettent de négocier partiellement les moyens de leur action pédagogique. Cette implication des parents d'élèves dans le financement de l'enseignement de base est susceptible de privilégier les moyens au détriment des fins, et créer, ainsi, des conflits de normes et de valeurs dans la société.

Agréable, le dirait-on aussi, parce que la gratuité de l'enseignement de base est responsable d'une éphorie grandeur-nature dans le camp des enseignants évoluant dans les écoles publiques des agglomérations reculées des Provinces. Il s'agit des écoles érigées à travers montagnes et vallées de nos villages et territoires, où les enseignants percevaient la prime de motivation des parents d'élèves en nature, c'est-à-dire en produits agricoles, biens des ménages, etc. Il en est de même de certaines écoles publiques périurbaines non mécanisées, où les parents ordinaires allouaient une somme dérisoire à titre de prime de motivation des enseignants, jusqu'à la veille de la mesure d'application de la gratuité de l'enseignement de base.



## **Le désagréable s'est-il invité ?**

Il n'y a aucune situation si agréable soit-elle qui n'est exempte de désagréables. La gratuité de l'école primaire est responsable de beaucoup d'effets vicieux, parce qu'« annoncée sans avoir anticipé les conséquences financières et institutionnelles ». <sup>10</sup> Au premier plan de ces effets pervers, l'impréparation. En effet, cette mesure n'a pas fait l'objet d'une préparation rationnelle et harmonieuse entre les parties prenantes en vue d'arrêter, ensemble, les mesures d'encadrement. Faute de ces mesures, elle s'est, plutôt, conduite de manière à choquer, blesser, irriter, décourager les intervenants du secteur jusqu'au point de braver la vague contestataire et la fracture du système éducatif.

Si préparation rationnelle et harmonieuse il y avait, elle éclaircirait sur le coût de l'éducation ; la revalorisation des salaires des enseignants ainsi que leur prise en charge total par l'Etat ; la suppression de la prime des enseignants supportée par les parents d'élèves ; le frais de fonctionnement des écoles ; l'augmentation de nombre de salles de classe ainsi que des enseignants ; etc. Ce serait donc poser la fondation de la gratuité de l'enseignement de base au pays pour produire un impact positif sur le changement de la communauté, sur son développement. Cette fondation permettrait, d'abord, d'ancrer la mesure de gratuité de l'éducation de base dans la politique globale de l'éducation pour laquelle elle est décidée ainsi que sa réappropriation par les acteurs ; ensuite, d'assurer la stabilité de l'ensemble de la politique éducative ainsi que la pérennité de la mesure de gratuité et ; enfin, de répartir ses charges à l'ensemble des acteurs qui participent plus au moins directement à la production et à la mise en œuvre de la politique éducative.

---

<sup>10</sup> Johan VERHAGHE, « Vers une gratuité structurelle de l'enseignement primaire en RD Congo. Pistes d'analyse et de réflexion », in *Congo-Afrique*, (janvier 2020), n° 541, p.13.

Cette impréparation laisse donc entrevoir les limites des ressources du Gouvernement à financer l'enseignement de base. Elle porte à constater l'impressionnisme et l'irréalisme dans son action, d'autant plus que la gratuité de l'enseignement de base est entrée en application en amont tandis que les mesures d'accompagnement, pris après heurts, le sont graduellement en aval. Cet impressionnisme est caractérisé par la volonté à noter les impressions intermittentes ou fugitives, l'inconstance des phénomènes, les mouvements fluides plutôt que les aspects stables des choses. Dans cette vue, seul le réalisme dans l'agir du politique permettrait à stabiliser les choses et à sonner la fin de l'impressionnisme tel que les représentations politiciennes peuvent l'idéaliser. Ainsi, l'agir du politique exprimerait le plus fidèlement possible la réalité sociale ou faire vrai. Il décrirait la réalité telle qu'elle est, de manière objective et sans illusion, afin d'analyser les problèmes sociaux et de mieux comprendre leur impression et expression. Le contraire serait désagréable, et accorderait l'insatisfaction aux intervenants du secteur ainsi qu'à l'organisation de l'enseignement de base.

Ce cliché a été catalyseur des mouvements revendicatifs des enseignants. Sans récuser la mesure de l'application de la gratuité de l'enseignement de base, le corps enseignant a plutôt fustigé l'absence des mesures d'accompagnement, dont l'ajustement salarial, la mécanisation des enseignants *non-payés* et *nouvelles unités*, l'appui à l'organisation et fonctionnement des établissements scolaires, etc. Cette attention recherchée auprès du Gouvernement a été retrouvée après un long moment d'interruption discontinuée des activités pédagogiques, l'année scolaire frôlant le risque de blanchissement. C'est là que le désagréable s'est aussi invité dans rang des parents, inquiets, et des élèves, déconcertés. Vu sous cet angle, la mesure de la gratuité de l'enseignement de base a vite tourné au vinaigre pour devenir la mesure de gravité, les enseignants désertant les

salles de classe et les élèves jouissant de liberté incontrôlée dans les villes, communes, quartiers, avenues et villages.

L'organisation structurelle et matérielle de la formation, dans la philosophie de la gratuité, est devenue un autre fait désagréable, nonobstant la garantie de l'éducation pour tous. L'application de la gratuité de l'enseignement de base décrétée, et ses premiers résultats proclamés par le Président de la République devant le Congrès, offusque les conditions dans lesquelles les élèves congolais étudient. Cette mesure de gratuité a engendré la gravité des conditions de transmission connaissances aux générations montantes que l'instituteur a du monde et de son héritage culturel, des valeurs et de la loi, tant juridique que morale. Les salles de classes, dont la capacité d'accueil est largement dépassée, sont débordées. Les élèves y sont entassés, certains assis à même le sol, les pieds allongés, d'autres debout durant toutes les heures prévues pour l'apprentissage journalier ; les enseignants débordés et dépassés par les effectifs d'élèves surtout dans les classes de recrutement. Ainsi s'interroge Gratien Mokonzi Bambanota<sup>11</sup> : le rêve de la gratuité n'est-il pas un ennemi redoutable en face duquel se trouve actuellement la RDC ? Si elle est, certes, indispensable pour assurer l'éducation pour tous, la gratuité est-elle possible dans l'immédiat ? Sans une planification rationnelle, ne va-t-elle pas renforcer la dégradation de la qualité de l'enseignement primaire ? Rater une telle planification (rationnelle), un examen minutieux des contours d'une question aussi fondamentale qu'est l'éducation de base, serait une autre manière de renforcer

---

<sup>11</sup> Gratien MOKONZI BAMBANOTA, « Gratuité et qualité de l'enseignement primaire en République Démocratique du Congo », in *Congo-Afrique*, (décembre 2012), n°470, pp.768-785.

la dégradation de l'enseignement, et partant, vouer tout un peuple au naufrage.<sup>12</sup>

### **Ce qu'il faut pour faire de la gratuité de l'enseignement de base un tableau agréable à regarder**

Dois-je encore le souligner ! Une bonne construction se remarque à sa fondation. Celle-ci étant à la fois l'assise et le socle d'un bâtiment, son indispensabilité n'est plus à démontrer. Lorsqu'elle est faite d'empressement et sans règles de l'art, le bâtiment finira par s'écrouler au gré des intempéries. Il en est ainsi de l'enseignement de base. Si l'on avait creusé en amont toutes les conditionnalités pour son effectivité agréable, les acteurs auraient pris une décision calculée et réaliste. Celle-ci s'appliquerait *step by step* (ou par gradation) pour éviter, au strict minimum, les effets désagréables. Car il est agréable de prendre une décision importante mais il est encore plus important que la décision prise soit agréable. A tout prendre, il aurait fallu mieux de creuser le fond de la problématique et faire de la cause un plaidoyer en faveur de l'amélioration du sort des enseignants, des élèves et de la société congolaise. Car l'éducation est le miroir du devenir d'une société. Elle est un pôle porteur d'espoir pour un Etat qui a compris sa nécessité et son importance en vue du développement de la communauté. Cela veut dire que sans l'éducation, le changement positif ne peut se faire sur une base solide, durable et large.

Ce plaidoyer garantirait les conditions d'hygiènes aux enseignant et l'éducation pour tous. Cette option, réaliste dans le fond, permettrait à l'Etat de financer avec intelligibilité, planification et satisfaction chaque palier de sa politique

---

<sup>12</sup> Germain KAMBALE MAKWERA, « La gratuité de l'enseignement de base, une bonne nouvelle pour la RD Congo? », in *Congo-Afrique*, (septembre 2019), n°537, p.663.

éducative ; et non au gré de l'intérêt des acteurs institutionnels ou tel que leur imagination peut l'idéaliser, la styliser ou l'épurer. Ce réalisme, qui devra porter l'application de la gratuité de l'enseignement de base, renvoie à deux représentations sociales complémentaires : une représentation de la société dans son réel ou telle qu'elle est et une représentation critique de la société dans son entier. S'agissant de la première représentation de la société, en effet, avec un regard s'émancipant de l'impressionnisme, le réalisme prend pour objet la réalité de tous les aspects de notre quotidien, la décrit telle qu'elle est, sans détour ni prétention de se limiter aux aspects les plus flamboyants. Par ce réalisme, l'autorité ne peut pas offusquer les côtés sombres de la société qu'elle dirige : tissu économique délétère, limites du budget de l'Etat à financer l'éducation, etc. L'autre face du réalisme implique une représentation critique de la société dans son entier. Il s'agit d'une description de la société dans tous ses aspects. Cette description est considérée comme essentiellement critique, de nature à remettre en question l'état des rapports sociaux, à attaquer les imaginaires impressionnistes, à aider la société à déconstruire l'image fautive qu'elle se fait d'elle-même en vue de produire une photographie réelle d'elle.

## La gratuité de l'enseignement de base en RDC, pourquoi ça coince ?

*Raoul Banywesize*

A deux semaines du début de l'année scolaire 2019-2020, le ministre intérimaire de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel (EPSP), Emery Okundji a annoncé la suppression des frais de scolarité pour l'enseignement de base dans les écoles publiques en RDC. Voulu par le Président Felix Tshisekedi depuis son avènement au pouvoir, cette mesure mariait un prescrit de la Constitution qui, à son article 43, stipule que l'enseignement de base est gratuit et garanti à tous les Congolais. S'il est certain que la mise en œuvre de cette gratuité bénéficie à un très grand nombre de familles dont les enfants se retrouvaient hors du système éducatif faute de capacité de paiement, cela trouble également un système établi depuis plus de vingt ans. En plus des nouveaux inscrits, plusieurs parents déplaceront leurs enfants de l'école privée vers l'école publique, entraînant le sureffectif dans les salles de classes et l'insuffisance du personnel enseignant et des frais de fonctionnement pour palier à cette vague. Des menaces des mouvements sociaux émergeront même dans certaines écoles conventionnées, des institutions publiques gérées – pour la plupart – par l'église catholique.

Tout part des années 1990 – 1993, alors que les écoles publiques du Zaïre étaient exposées aux années blanches suite à la démotivation des enseignants qui étaient mal payés, de façon irrégulière, et qui allaient souvent en grève. Préoccupée par l'avenir de la jeunesse et interpellée par la misère des enseignants, l'Eglise catholique a – à titre provisoire – levé l'option de voir les écoles fonctionner moyennant une contribution des parents. Malheureusement, cette disposition

provisoire allait être institutionnalisée au détriment des parents, l'Etat démissionnant tacitement de ses responsabilités. Un quart de siècle plus tard, on attend toujours qu'il reprenne le flambeau au vu des conséquences néfastes de ce système sur la qualité de l'enseignement et sur la carrière des professionnels de la craie. Plusieurs fois, les débuts d'année scolaire ont été incertains, les enseignants menaçant ne pas recevoir les enfants à l'école voire de les renvoyer chez eux dès les premières semaines.

En juillet 2004, le Cardinal Laurent Monsengwo, alors président de la CENCO, a même adressé un mémorandum au ministre de l'EPSP, lui signifiant la fin du système de la prime accordée aux enseignants par les parents. Le Gouvernement était ainsi invité à payer aux enseignants un salaire décent, équitable et régulier ; mais leur situation ne s'est pas améliorée malgré les promesses faites par les différents gouvernements qui se sont succédés. L'Etat a continué de payer un salaire de misère, ce qui n'a pas donné aux parents d'autre choix que de continuer d'intervenir pour soutenir l'éducation de leurs enfants. C'est dans ce cadre que l'engagement du nouveau Président congolais apparait comme une bouffée d'oxygène dans un pays dont la grande partie de la population est jeune, et où des millions d'enfants ne vont pas à l'école puisque leurs parents sont incapables de supporter leurs frais scolaires.

Selon les conventions du protocole d'accord de Bibwa<sup>13</sup>, les syndicats des enseignants s'attendaient à la mise en application d'un barème salarial compris entre 300 et 900 USD par enseignant mais l'Etat congolais n'a payé que les 120000 francs congolais (75 USD) habituels au mois de septembre 2019 sans prendre en charge les enseignants mécanisés mais non payés

---

<sup>13</sup> *Les discussions entre le gouvernement et les syndicats des enseignants se sont tenues à Kinshasa, dans le quartier périphérique de Bibwa entre novembre 2018 et Juin 2019.*

(NP) et que les Nouvelles Unités sans matricule (NU), les deux catégories étant payés grâce à la prime des parents que l'Etat voudrait bannir. Des experts ayant participé à la table ronde sur la gratuité de l'enseignement de base, organisée à Kinshasa deux semaines avant la rentrée scolaire, avaient pourtant rappelé au gouvernement de prendre en charge tous les enseignants recensés et d'améliorer leurs conditions salariales pour donner toutes les chances de réussite à cette mesure combien louable. Mais comme cela n'a pas été réalisé, les enseignants des écoles conventionnées catholiques du Sud Kivu ont décidé de suspendre les activités scolaires au bout du mois de septembre 2019 ; ils seront rejoints plus tard par ceux de la ville de Goma. En réaction, plusieurs parents d'élèves descendront dans la rue, reprochant à l'église catholique d'encourager la grève en prenant parti pour ses enseignants. Des élèves ont également manifesté à Bukavu, demandant à leurs enseignants de retourner à l'école.

En octobre et novembre 2019, les grèves se sont étendues à d'autres villes. Les enseignants du territoire d'Opala, dans la province de la Tshopo, n'appréciaient pas que les frais de transport qui leur étaient promis soient largement inférieur à ceux octroyés à leurs collègues de Kisangani et de Kinshasa. Ces enseignants ont même refusé de toucher leur salaire du mois d'octobre non-majoré. Quant aux enseignants nouvellement engagés, ils ont déserté les salles de classes à Kongolo, protestant, cette fois, contre leur non-prise en charge ni par l'Etat ni par les parents (parce qu'ils ont effectivement refusé de payer). Cette situation a affecté même les élèves du secondaire qui ne sont pourtant pas concernés par la gratuité de l'enseignement de base. De la même manière, les cours ont été perturbés dans des écoles conventionnées catholiques de Kinshasa. Les enseignants n'ont pas suivi les appels à la reprise lancés entre autres par le ministère de l'EPST, par leur syndicat ainsi que par la coordination de ces écoles au motif que les



nouveaux barèmes ne leur permettaient plus de nouer les deux bouts du mois.

*Le gouvernement a dû revenir vers les syndicats des enseignants pour trouver une issue à ces grèves. Des mesures de réajustement des salaires ont été prises, l'Etat s'engageant à rehausser la paie des enseignants qui évoluera par paliers additionnels et à payer progressivement les enseignants NP. Quant aux NU, il a été entendu qu'ils seraient identifiés sur toute l'étendue du territoire national avant que l'Etat ne les prenne en charge à partir du deuxième trimestre 2020. En attendant, pour relancer les cours, les gouverneurs des provinces ont fixé, chacun dans son entité, des frais de scolarité abordables pour permettre la prise en charge des nouveaux enseignants. Même dans les écoles conventionnées où les frais scolaires étaient élevés, ils ont été rabaissés sensiblement ; ce qui prouve que cette mesure a déjà fait bouger les lignes alors qu'on ne lui accordait pas beaucoup de crédit au départ.*

*Lors de son discours sur l'état de la nation, prononcé le 13 décembre 2019, le président congolais a affirmé que le programme de la gratuité avait bénéficié à plus de deux millions cinq cents mille enfants qui sont retournés à l'école. Des frais désormais pris en charge par l'Etat figurent le minerval, l'assurance scolaire, l'achat des bulletins, l'identification des élèves et les frais de test national de fin d'études primaires. Abordant la question de l'insuffisance des écoles, Felix Tshisekedi prévoit aussi la construction et l'équipement de dix mille salles de classe. Toutes ces déclarations ne peuvent être matérialisées que grâce à la mobilisation des fonds nécessaires, le gouvernement s'étant engagé à allouer 20% du budget national à l'enseignement. Mais l'enthousiasme suscité par la promesse de la Banque mondiale de participer au budget à hauteur de 1 milliard de dollars US pourrait vite s'effriter.*

En effet, l'adoption du budget national (10 milliards de dollars US) en décembre 2019 a été suivi par la publication, le 17 février 2020, du plan de trésorerie de l'année 2020 par le ministère des finances. Ce document permet de faire une projection plus réaliste des dépenses publiques qui soient en adéquation avec les recettes envisagées sur la même période. Etablis à 5,64 milliards USD, on peut désormais se demander si l'Etat congolais sera toujours prêt à allouer les 2 milliards de dollars US nécessaires à la mise en œuvre de la gratuité de l'éducation de base alors que le seul fonctionnement des institutions lui coûte autant. La Banque mondiale sera-t-elle aussi disposée à octroyer autant d'argent à un gouvernement qui n'a pas les moyens de sa politique ? On peut déjà craindre que ces fonds ne soient pas canalisés intégralement vers le secteur de l'éducation, à moins de réduire, au mieux, le train de vie des institutions ou alors réduire, au pire, les ambitions du gouvernement. Toutefois, il n'est pas impossible que les recettes engrangées par l'Etat dépassent les 5 milliards prévus, le plan de trésorerie n'étant pas statique. Mais là encore, difficile d'imaginer que l'excédent soit affecté à l'éducation alors que d'autres secteurs prioritaires comme la santé ou la sécurité nationale sont également sous-financés.

L'avenir de cette mesure de la gratuité s'assombrit un peu plus lorsqu'on prend en compte les accusations faites le 11 mars 2020 par le député Tony Mwaba sur la gestion du secteur de l'éducation en RDC. Ce parlementaire dénonce des manœuvres douteuses au sein du ministère de l'EPST et parle, entre autres, de l'alignement des écoles privées parmi les écoles publiques, de l'insertion des fictifs parmi les agents nouvellement engagés (le nombre des NU serait passé de 68000 à 500000 agents parmi lesquels plusieurs ne sont même pas des enseignants) ou encore des écoles (certaines sont fictives) mises sur pied sur base de faux arrêtés. Estimant que ces pratiques pourraient plomber la mesure de la gratuité, le député Tony Mwaba a saisi le Procureur

Général du Parquet Général près la Cour de Cassation pour dénoncer la fraude massive, la corruption ainsi que le détournement des fonds publics alloués aux enseignants au sein du ministère de l'EPST par le Service de contrôle et paie des enseignants (SECOPE). Alors qu'une vaste campagne d'identification et de contrôle des enseignants et autres personnels nouvelles unités s'effectue depuis le 1<sup>er</sup> mars sur toute l'étendue du pays, l'incendie du bâtiment abritant le secrétariat général de l'EPST, survenue le 20 mars 2020, risque de porter un autre coup à l'engagement de la Banque mondiale qui pourrait, désormais, attendre l'issue de l'enquête à venir pour se décider. Bien entendu, il faudrait que l'argent qui sera alloué au secteur de l'éducation, qu'il vienne du Trésor public ou des partenaires internationaux, soit bien affecté pour que cette gratuité soit réelle et pérenne.

## « La République démocratique du Congo face à l'épreuve de la gratuité de l'enseignement de base, que des préalables ! »

*Léopold Rutinigirwa*

### **1. Est-ce pour le compte des fièvres récurrentes de la rentrée scolaire en R D Congo que le principe de la gratuité sème la confusion ?**

En République démocratique du Congo, l'on a souvent assisté à des mouvements des grèves chaque début d'année comme si cela était devenu la norme et cela pour plusieurs raisons. Ces raisons sont entre autres : le degré de sécurité dans certaines parties du pays, les épidémies, la modicité du salaire, le taux de change du franc Congolais en rapport avec le dollar américain, et bien d'autres.

Pour la rentrée de l'année scolaire 2019-2020, c'est la gouvernance de l'enseignement national qui a été mise en cause en prenant au mot le Président de la république qui, au cours de ses multiples discours et promesses électorales et même celui de son investiture s'est engagé à mettre en application la disposition constitutionnelle relative à la gratuité de l'enseignement et son caractère obligatoire. En plus de l'article qui consacre la gratuité et les autres ajouts des articles 44 et 45 qui renseignent sur ce que serait son sens et que le commun des mortels tente seul d'expliquer au vu des limites et des déficiences que les législateurs congolais n'ont pas pu fixer<sup>14</sup>, on observe des divergences des vues et des comportements qui frisent des révoltes non constructives. En plus de la loi

---

<sup>14</sup> Constitution de la République démocratique du Congo, Journal Officiel, 47ème Année, Kinshasa, 18 février 2006.

fondamentale, il existe d'autres textes réglementaires au niveau national et international qui renforcent l'impérieuse nécessité de l'obligation et de la gratuité de l'enseignement fondamental<sup>15</sup>. Nos analyses s'articulent autour d'une série de questionnements auxquels nous tentons de donner des réponses sans beaucoup de prétention de détenir les clés pour des solutions miracles au regard du contexte où ce principe refait surface et augure le risque de paralyser tout le système éducatif du pays. La gratuité à tous les niveaux, c'est un « rêve » à traduire en « réalité », et raisonnablement à inscrire sur le long terme si et seulement si les « préalables » sont réunis.

Déjà en 1997, lors d'une adresse aux communautés de Mbuji Mayi dans le Kasai, le Président Laurent Désiré Kabila, d'heureuse mémoire, parlait de ce principe de gratuité de l'enseignement fondamental.

## **2. Le cadre institutionnel et réglementaire de l'enseignement public en R D Congo existe, qu'en est-il de son applicabilité ?**

Par cadre institutionnel et réglementaire de l'enseignement public nous entendons l'ensemble des lois édictées au niveau national et celles de ressort de l'international ratifiées par la République Démocratique du Congo. Il en existe plusieurs et toutes garantissent le fait que l'enseignement national soit organisé dans les établissements publics et ceux du secteur privé ; qu'il ait un caractère obligatoire au cycle primaire et gratuit dans les établissements publics au niveau du primaire et du secondaire général en vue de lutter contre l'analphabétisme et l'ignorance et pour garantir l'accès aux mêmes avantages de formation scolaire et académique pour tous les apprenants tant du secteur public que privé. Pour rappel, on en citerait certaines

---

<sup>15</sup> Loi- Cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national, Exposé des motifs, pp 1

qui sont la déclaration universelle des droits de l'homme, la constitution de la R D Congo, la loi cadre N°14/004 du 11 février 2014 portant organisation de l'enseignement national, la déclaration des droits de l'homme et des peuples, l'acte constitutif de l'UNESCO, la convention relative aux droits de l'enfant, la déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, la charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, la charte panafricaine de la jeunesse, l'accord de Florence et le Protocole de Nairobi de 1963 relatifs à la libre circulation des biens à caractère scientifique, culturel et éducatif.

Toutefois, la mise en pratique de cet arsenal des textes et les résultats que le commun des Congolais en tire comme bénéfice constituent un important défi, tout comme leur vulgarisation comme mécanismes de protection de ses droits.

### **3. La constitution, fondement du principe de l'obligation et de la gratuité de l'enseignement, est-elle digeste ?**

Comme loi fondamentale de la république<sup>16</sup>, elle dispose que l'enseignement en R D Congo est obligatoire au cycle primaire et gratuit dans les établissements publics au niveau du primaire et du secondaire général. Et encore faut-il préciser ce que cela signifie « école secondaire général » tant les interprétations de ce concept sont variées.

Ce qui est vécu par le peuple congolais est en contradiction avec cette disposition constitutionnelle, car depuis des décennies, ce sont les communautés qui supportent ce fardeau et ne distinguent pas ce qui leur revient et ce qui revient de droit à l'Etat. « Il faut être vrai avec les parents » comme le dit Kazadi Tshikolu. L'éducation est un secteur important pour la nation. Tout Etat qui se respecte y consacre une part importante de son budget et plusieurs pays obligent des entreprises à consacrer un certain pourcentage de leur chiffre d'affaires à la formation en

---

<sup>16</sup> Constitution de la république démocratique du Congo, Op cit, Art 43.

organisant des stages pour les élèves et les étudiants ou en finançant les institutions éducatives. Le discours de la gratuité de l'enseignement doit être bien circonscrit. Il faudrait signaler que les parents ne paieront pas les frais scolaires (...) et éviter que la gratuité de l'enseignement sans limites ne devienne un piège. Il poursuit en insistant que, pour l'école secondaire, il n'y a aucune disposition qui prévoit la gratuité ! Mais pour le cas de la RD Congo, ce qui est évoqué ici appartient au passé, car depuis près de deux décennies, le principe a été mis aux oubliettes et le système de l'enseignement a connu une dérive, n'eurent été les efforts des communautés (parents) à se mobiliser pour le soutenir et le faire fonctionner tant bien que mal.

#### **4. Les efforts de soutien à la gratuité ont existé depuis longtemps, quelles sont les nouvelles donnes ?**

Contrairement aux années antérieures, d'une part, certains des partenaires se sont mobilisés pour que cette gratuité devienne une réalité, et pour d'autres observateurs elle n'a tout simplement pas été préparée à son stade actuel. Elle ressemblerait à une formule précipitée pour des fins non avouées de l'ordre de la compétition du politique pour les uns, et pour d'autres, ce serait un combat de l'ordre éthique (redonner la valeur à la carrière d'enseignant entre autres et relever le niveau de l'éducation) et économique (alléger le lourd fardeau aux parents à revenus faibles et aléatoires).

Depuis près de 27 ans, le système de motivation des enseignants par une contribution substantielle consistant en des paiements des sommes faramineuses dites motivation des enseignants par les parents d'élèves a été institué. Elle a constitué une des stratégies de support et d'avancement du secteur, depuis que les partenaires internationaux (Banque Mondiale et Fonds Monétaire International) ont retiré leur appui au système d'enseignement en exigeant à l'Etat congolais des réformes pour instaurer une bonne gouvernance dans les secteurs vitaux de la

nation et notamment celui de l'éducation de base. Des sacrifices ont été consentis et des centaines des milliers des personnes ont été scolarisés à ce rythme pendant tout ce temps ; il s'en est suivi une sorte d'accommodation au système, jusqu'à ce que plusieurs en ont abusé. Par endroits, certains gestionnaires des écoles se sont enrichis outre mesure, des multiples écoles ont été créées sans respect des normes et sont restées sans être ni recensées ni agréées comme leur personnel enseignant, et tout ceci était pris en charge par les parents ; et l'enseignement perdait progressivement sa valeur éducative pour devenir un lieu d'achat et de vente du savoir au comptant.

Comme nous l'a confié un représentant du syndicat des enseignants : « la prime ne fait pas l'honneur à l'enseignant, car elle le place dans une position d'asservissement, mais elle lui offre un plaisir d'accumuler des biens »<sup>17</sup>. Comme être humain ça t'offre le minima des moyens de survie, mais comme enseignant, cela entrave la fierté de l'être en le rendant dépendant des employeurs interposés autres que celui réel qui est l'Etat Congolais, avec les corollaires sur l'exercice du métier, et du fait qu'elle entraîne le fait que l'éthique s'effrite.

L'Etat a aussi profité de cette opportunité pour se désengager de cette charge. Un chercheur du secteur de l'enseignement a écrit que: « l'on sait que la qualité de l'enseignement a baissé de niveau aujourd'hui dans notre pays, c'est parce que l'Etat a baissé les bras ; il est le premier responsable de la baisse de la dignité de l'enseignant ; il l'a humilié en le conditionnant à une situation inhumaine, qui bafoue ses droits humains. L'Etat devrait être sans cesse interpellé pour qu'il se réveille et prenne en mains ses responsabilités »<sup>18</sup>. Et voilà que les politiques reviennent à la question et pensent redorer le blason terni de ce

---

<sup>17</sup> Notre entretien du 17 octobre 2019 à Goma.

<sup>18</sup> Rigobert Kyungu Musenge, SJ, in Congo Afrique XLVIII(septembre 2009) n° 437, pp 500



secteur en prônant l'application de la loi fondamentale et des textes subséquents<sup>19</sup>. Dans l'entretemps, ces promesses et les mesures de leur application ont fait défaut, et voilà que le démarrage de l'année scolaire connaît des multiples pannes dues à l'insuffisance des préparatifs<sup>20</sup>.

Ce manque de préparation relève du fait que les effectifs des élèves et des enseignants ne sont pas connus, les infrastructures ne sont pas préparées pour le dédoublement des classes et l'augmentation des enseignants. A part ces contraintes techniques, les rebellions des années 1996 et 1998 ont contribué à la multiplication des administrations scolaires au point que jusqu'à ce jour il existe des nombreuses écoles dans la partie orientale de la RD Congo qui ont été créées à cette époque et qui à ce jour n'ont toujours pas été recensées ni agréées par le gouvernement central. Un nombre important d'enseignants, engagés à cette époque, sont restés classés nouvelles unités (NU) ou non payés (NP) ! Cette pratique s'est installée comme normative pour combler à l'insuffisance de la couverture éducative en rapport avec les besoins.

Ensuite, il y a eu aussi la politique des « assises provinciales de promo scolaires » qui ont vu naître des centaines d'écoles et une multitude d'enseignants qui aujourd'hui ne sont pris en charge que par le système dit de « motivation des enseignants/ Prime des parents ».

Il existe un « moratoire suspendant la création des nouvelles écoles et l'embauche des nouveaux enseignants qui couvre la période de 2010 à 2021 », pendant que la procréation elle est

---

<sup>19</sup> Cfr, discours d'intronisation du Président de la RD Congo, 24 janvier 2019.

<sup>20</sup> Cfr, Note circulaire du Secrétaire Général (GENESEC) aux Sous Proved, du 04 Octobre 2019, relative au dénombrement des effectifs des établissements publics d'enseignement pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020 par école et par classe, ainsi que des informations sur les classes pléthoriques.

toujours existante et la démographie galopante<sup>21</sup>. Tous ces enseignants sont pris en charge par la prime des parents depuis plus de dix ans sans être recensés ni reconnus par le SECOPE (Service de Contrôle de la Paie des Enseignants) du gouvernement central pour être dans le régime des écoles publiques budgétisées ou des écoles agréées.

Le prolongement du cycle du primaire des classes de 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup>, sans infrastructures et sans personnel, et enfin, les fonds non mobilisés et non disponibles pour couvrir ces charges de façon pérenne sont également autant des questions pendantes. Tous ces manques devraient préalablement être couverts avant de penser à la gratuité de l'enseignement.

## **5. Existe-t-il des ressources nécessaires pour assurer cette obligation ?**

Pour assurer la mise en œuvre de la gratuité, il faut s'assurer de la disponibilité des ressources. Celles-ci sont de trois ordres à savoir ; Les fonds alloués par l'Etat Congolais comme garant de la souveraineté, la participation financière des parents des enfants comme étant membres porteurs de cet « Etat » comme des citoyens le constituant et fonds d'autres partenaires financiers de l'Etat.

### **A° Le financement du gouvernement congolais :**

Assurer la gratuité de l'enseignement et garantir l'amélioration du traitement de l'enseignant est du ressort de la souveraineté de l'Etat Congolais. Que dire au sujet de la gratuité quand bien même le budget de l'exercice 2020 était en cours d'adoption par les instances habilitées, et que l'année scolaire 2019-2020 ait débuté en pleine exécution du budget de 2019 ? La proposition du budget de l'exercice 2020 a été présentée au bureau de la chambre basse du parlement le vendredi 07 novembre 2019

---

<sup>21</sup> Léon de Saint Moulin SJ, « La population congolaise : situation et perspectives », Dans Congo Afrique XLIX ème Année (Avril 2010) n° 444.

devrait être adoptée pour sa mise en exécution, alors qu'il était supposé couvrir les charges de la gratuité annoncée pour la rentrée qui débutée au début du mois de septembre 2019. De là naissent aussi des incertitudes et la grogne. Certaines sources ont renseigné qu'il y aurait des améliorations par rapport aux années antérieures car les proportions du budget allouées au secteur de l'enseignements passeraient de 7% à 9% du montant global selon les exigences du forum mondial sur l'éducation du 26 au 28 avril 2000 tenu à Dakar au Sénégal.

Et que dire des interruptions des cours dans les établissements d'enseignements tant primaire que secondaire ? La question ouvre une brèche à de discussions en boucle sur le « savoir ce qui est » et « ce qui devrait constituer le préalable » d'une planification à rebours qui consisterait de façon intelligente à aplanir les causes actuelles et factuelles des revendications des parents et des enseignants autour de la fameuse gratuité de l'enseignement. D'une part les parents sont incités et tentés de se désengager du paiement de la prime et d'autre part les enseignants revendiquent à l'unisson un salaire décent n'allant pas en deçà de ce qu'offraient les parents en plus du salaire de l'Etat pour la frange de ceux qui le percevaient. Ici aussi s'observe une sorte d'amalgame et de confusion entre « salaire » et « prime », que les uns et les autres entretiennent sciemment.

Dans l'entretemps, l'église catholique, un des acteurs importants du secteur de l'enseignement, croit quant à lui que lorsque le Président de la République annonce la «gratuité de l'enseignement» et que tous l'attendent et la désirent depuis longtemps, il faut qu'elle soit une «vraie gratuité» qui ne va pas fragiliser le système éducatif, en payant correctement les enseignants et en prenant en charge les bureaux gestionnaires

qui sont les structures de gestion des établissements d'enseignement, pour mériter de l'être<sup>22</sup>.

### **B° Les partenaires techniques et financiers :**

Les autres partenaires techniques financiers importants comme la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International ne se sont pas encore prononcés quant à leur contribution à la réalisation de cette mesure et les proportions réservées au secteur de l'enseignement ne sont pas connues à la date où tous attendent le déclic pour la gratuité. Comme partenaire technique et financier traditionnel de l'Etat Congolais, la Banque Mondiale développe un projet d'appui au redressement du secteur éducatif. Le projet a pour but d'empêcher une nouvelle dégradation de la prestation des services essentiels d'enseignement primaire et d'ouvrir la voie à un développement durable et à un financement du secteur qui facilitera la coordination entre les bailleurs de fonds et la future transition vers un programme à l'échelle du secteur<sup>23</sup>.

A ce stade, il est encore illusoire de croire que les moyens seront mobilisés sur le long terme tel que l'exige une entreprise comme celui de l'enseignement public qui en principe, au niveau élémentaire, ne devrait générer aucun bénéfice en termes d'argent car étant à fonds perdus.

Pour cela, l'Etat devrait déjà enclencher des mécanismes pour la mobilisation des ressources financières suffisantes et sur la durée pour être en mesure de remplir ses obligations régaliennes d'offrir une éducation de base aux enfants de la nation de demain. Comme le suggère encore Kazadi que : « plusieurs pays obligent des entreprises à consacrer un

---

<sup>22</sup> Cardinal Fridolin Ambongo, Vice-Président de la CENCO, Evêque Métropolitain de Kinshasa, In Conférence de presse du 12 novembre 19, Kinshasa.

<sup>23</sup> <http://projects.banquemondiale.org>

certain pourcentage de leur chiffre d'affaires à la formation en organisant des stages pour les élèves et les étudiants ou en finançant les institutions éducatives ». <sup>24</sup>

### **C° Les parents d'élèves :**

Même si la prime des parents instituée comme motivation des enseignants est généralement perçue comme un mal dans la société, certains estiment que ce n'est pas encore le moment de la supprimer.

Elle crée une disparité entre acteurs, expose les inégalités de niveau et de qualité de l'enseignement, car elle est payée selon que les parents sont capables ou non de la mobiliser. D'un coin à l'autre du pays dans les 26 provinces du pays et d'une école à l'autre dans une même ville, c'est selon les capacités des parents à réunir les moyens financiers, qui assure la régularité de son paiement.

Un acteur du secteur du territoire de Isangi, dans la Tshopo nous a décrit ceci au sujet de la suppression de cette motivation et de la restauration de la gratuité en ces termes : « Je suis à Isangi dans la Tshopo. La gratuité se porterait bien si toutes les écoles étaient mécanisées et budgétisées. Malheureusement certaines ne sont pas mécanisées parce que non agréées. Ici la pauvreté est mentale et se porte bien. Le billet de 50 francs congolais est utilisé. Pendant la campagne de riz, le kilogramme peut coûter entre 250 et 330 francs congolais. Dans certains milieux, la prime était de 200 francs congolais par élève et par mois. L'enseignant peut alors gagner 3.000 francs à la fin du mois. Les parents sont très insolubles. Ici au centre du territoire, une bonne école privée perçoit 10.000 francs par élève et par mois. C'est vouloir dire que si tous les enseignants sont payés par

---

<sup>24</sup> Kazadi Tshikolu, SJ, Op cit, pp 317

l'état, la gratuité est automatique »<sup>25</sup>. Et au responsable du SYNECAT de renchérir que : « la gratuité avantage les enseignants dans la mesure où elle se fait dans la régularité et en couvrant les préalables pour son efficacité »<sup>26</sup> ; en rejoignant l'esprit de la note circulaire du secrétaire général du ministère de l'enseignement datant du 04 octobre 2019, qui amorce les préalables des préparatifs après un mois du lancement de l'année scolaire 2019-2020.

Toutefois, comme le souligne encore Kazadi Tshikolu<sup>27</sup> : « pour l'école secondaire, il n'y a aucune disposition qui prévoit la gratuité. On devrait expliquer aux parents que, de même que la nation doit consacrer une partie de son budget à l'éducation, eux aussi doivent consacrer une part importante de leur revenu à l'éducation de leur progéniture ». Le fait que l'Etat prenne en charge l'enseignement de base par principe ne devrait pas amener les parents à développer de attitudes attentistes. Procréer et ne pas prendre en charge l'éducation de leurs enfants pour que la nation s'en occupe, ce serait une déresponsabilisation de fait.

## **6. Sont-ce des considérations politiques ou des intérêts particuliers qui entravent cette gratuité pourtant tant attendue et souhaitée par tous ?**

Depuis plus de vingt - sept ans maintenant que le principe de gratuité est resté en veilleuse. Des régimes se sont succédé au pouvoir, des troubles et rebellions ont été vécus et le peuple a continué à développer des mécanismes de résilience dans tous les domaines y compris celui de l'éducation.

---

<sup>25</sup> Propos recueillis du Proved de la Thsopo à Isangi (Ancienne province de l'Equateur).

<sup>26</sup> Notre entretien du 17 octobre 2019 avec Ponchelin Byamumoni du SYNECAT/NK.

<sup>27</sup> Kazadi Tshikolu, SJ, Op cit, pp 317

Les analystes ont démontré que malgré vents et marées, le pays a fonctionné, des fois « comme une Nation » et parfois « comme un Non Etat ». Pendant tout ce temps tumultueux, il y a eu une certaine « gouvernance » dans tous les secteurs vitaux et celui de l'enseignement n'y a pas échappé, quelles que soient les conditions. Plusieurs ont décrié la baisse du niveau de l'enseignement au pays et d'autres ont proposé des mécanismes de relèvement en prônant des multiples réformes et des divers ordres ; et malgré tout, les communautés n'ont pas désemparé, elles ont souscrit à maintenir le cap vers l'éducation de la nation en offrant un certain bagage d'enseignement aux enfants.

Dès la sortie de crise des années 2003 à l'adoption de la constitution de 2006, la question de la gratuité de l'enseignement s'est toujours posée et chose étonnante, chaque fois que le politique tente de la mettre en pratique, les cartes se compliquent faute de bonne préparation (amateurisme). Les disputes entre le FCC et le CACH autour de la paternité de la gratuité et pour les intérêts, tous les débats autour de la position de l'église catholique, accusée à tort ou à raison de s'opposer à la gratuité parce qu'elle la priverait des avantages matériels et financiers, etc.

Une question reste posée et c'est que la constitution a été promulguée en février 2006, et la gratuité y était inscrite ; pourquoi seulement en 2019 les Congolais pratiquent le principe « peuple lève-toi et marche » et de manière irréversible avec détermination et conviction ?

## **7. Quelles nouvelles alternatives pour l'effectivité de cette « gratuité » ?**

Il n'existe pas des pistes nouvelles pour une vieille question qui est posée depuis des décennies. Déjà vers 1983, à l'époque du Zaïre de Mobutu, les sonnettes d'alarmes sur le devenir de l'enseignement au pays sans les partenaires techniques et financiers avaient été déclenchées et depuis tout ce temps, les

politiques congolais n'y ont jamais pris garde. Il y en a qui ont même contribué à l'écriture de la constitution actuelle, qui ont dirigé les institutions de la deuxième législature et qui ont laissé pourrir à dessein la situation faute de patriotisme.

Dire qu'il existe de nouvelles alternatives c'est seulement rappeler ce qui est connu et donc, ne servirait qu'à susciter la mémoire et le bon sens patriotique des dirigeants actuels. Redire que les préalables existants passeraient par les aspects que dessous serait aussi crucial :

Pour que la gratuité de l'enseignement soit effective en RDC, certains préalables s'imposent :

- Préparation de l'effectivité de cette gratuité par la maîtrise des aspects des effectifs des enseignants, du nombre d'élèves concernés, du nombre et qualité des gestionnaires des structures de l'enseignement, l'existence des infrastructures et la disponibilité des matériels didactiques nécessaires.
- Paiement des salaires décents aux enseignants et au personnel des structures de gestion de l'enseignement.
- Levée du moratoire interdisant l'agrément, le recensement, l'embauche des nouveaux enseignants et la création des nouvelles écoles allant de 2010 à 2021.
- Mobilisation des ressources nécessaires pour le soutien au principe de la manière la plus pérenne autre que les apports ponctuels des partenaires et autres procédures d'endettements.
- Cohérence de langage des politiques en ce qui est de la gratuité ; elle s'applique à qui et comment, pour éviter des interprétations diverses et divergentes du concept et de sa mise en œuvre par les acteurs du secteur.



## Ce que la question de la gratuité ne dit pas tout haut

*Innocent Mpoze*

### **Introduction**

Depuis que le Président de la République a annoncé l'application de la disposition constitutionnelle relative à la gratuité de l'enseignement de base, les esprits se sont chauffés et le brasier a brûlé plus haut. Le fait que cela ait fait objet d'un débat vif en mobilisant presque toutes les forces vives du pays montre combien cette disposition était si importante pour le commun des Congolais. Les questions autour desquelles les forces vives du pays ont tablé étaient de l'ordre de : qu'est-ce qui justifierait la précipitation de cette disposition légale sans aucune préalable préparation ? Est-ce pour seulement matérialiser la promesse du Président au peuple congolais pendant la campagne électorale ? S'agit-il d'une décision faisant partie des priorités gouvernementales pour le quinquina en cours ? Est-il vraiment un vrai problème posé avec juste valeur et qui soit bien pris dans ses enjeux de fond ? Quel crédit accordé aux critiques des uns et des autres par rapport à cette décision du Président de la République qui est pourtant constitutionnelle ? Si toutes ces questions ont animé le débat, une seule me semble cependant importante, car autant la gratuité de l'enseignement est un besoin exprimé par le peuple, autant la réforme du système éducatif est aussi une urgence pour l'avenir de la nation congolaise. Que pouvons-nous dire de cette décision consacrée à la gratuité de l'enseignement de base face aux différents cris de penseurs pour la réforme du système éducatif congolais ? C'est pour répondre à cette interrogation que nous proposons les lignes qui suivent.

## **Gratuite est-ce une décision salubre pour l'enseignement en RDC ?**

La manière dont les Congolais ont accueilli la décision de la gratuité de l'enseignement de base et la façon dont cela a été vécu au Congo peuvent conduire à un questionnement multiple : Si enthousiasmés, les parents manifestaient leur indéfectible soutien à cette décision leurs allégeant du fardeau des frais de scolarité, cela était-il le cas des enseignants qui disent n'être pas satisfaits de leur traitement salarial par l'Etat congolais ? Quels mécanismes pris pour l'intégration des unités non immatriculés et/ou de nouvelles unités ? Quand on crie à l'enseignement au rabais ou à l'éducation en République démocratique du Congo comme fabrique *des cerveaux inutiles*<sup>28</sup>, la gratuité de l'enseignement suppose-t-il aussi la réforme de l'éducation nationale et le réaménagement du secteur de l'enseignant au Pays ? Ne s'agissait-il pas d'une décision qui devrait impliquer toutes les forces vives du pays et intervenants dans le secteur en lieu et place d'un choix politique ? Que dire de notre système éducatif, quand certains de ses intervenants pensent qu'elle est une production des hommes futiles ? Quelle solution apportera cette question de la gratuite au contexte actuel d'un système éducatif qui, aux dires de certains, existe seulement parce qu'il n'y a aucune raison pour qu'elle disparaisse<sup>29</sup> ?

Certes, en dépit des défis divers liés au fonctionnement des institutions d'une coalition qui a donné l'impression d'être une rivalité ferme, l'actuel locataire du « Palais de la Nation » voulait faire montre d'une ardente volonté et d'une détermination

---

<sup>28</sup> E. BONGELI YEIKELI Ya Ata, *Education en République Démocratique du Congo. Fabrique des cerveaux inutiles*, Paris, L'Harmattan, 2015.

<sup>29</sup> Lire Kâ Mana, Réimaginer l'éducation de la jeunesse africaine. Idées directrices et orientations fondamentales, Goma-Yaoundé, Pole Institute-AIS éditions, 2013.

ferme à conduire le pays vers une prospérité sans précédent. C'est au nom de cette volonté de conduire le pays sur cette direction prospère que s'inscrit la question de la gratuité et sa réception positive est justement édictée par l'adhésion du peuple à cette ligne directrice du Chef de l'Etat. Cependant, même si le peuple manifeste une totale adhésion à cet appel du Chef de l'Etat, tel n'a pas été le cas du côté de certains politiques et quelques acteurs de la société civile. Dans cet état du pays, où, certains esprits enthousiastes acceptent de se lancer tout de suite sur ce chantier de l'enseignement selon l'orientation prise par le Chef de l'Etat et, que les autres doutent de se livrer à ce qu'ils considèrent comme de l'aventurisme risqué, la question pendante est celle de savoir ce qu'il conviendrait pour que la gratuité soit un projet qui pose clairement le problème de l'enseignement dans sa globalité et qui soit bien compris dans ses enjeux de fond par l'opinion congolaise dans son ensemble.

### **Ce que la gratuité ne dit pas tout haut**

Quand l'on parle en procédant par l'approche diachronique, mieux l'on se rend compte que l'ampleur qu'a pris au fil du temps le problème de l'éducation en RDC mérite un débat franc et sans complaisance. Les tares caractérisant le système éducatif congolais ont déjà fait l'objet des plusieurs analyses. Un regard rétrospectif permet de dégager trois moments fatidiques qu'a connu l'école congolaise et chaque moment avec un but bien précis. Depuis l'école coloniale en passant par l'école du temps de l'indépendance vers l'actuelle ère de l'université en République démocratique du Congo, celle du développement, avait pour but de « concourir au développement.<sup>30</sup> » Dans une étude sur le système éducatif congolais en indexant le caractère hédoniste qui brille au grand jour dans le chef des intervenants dans ce secteur, Phidias Ahadi Senge n'hésite pas d'affirmer que le système a trahi la « vertu totémique dont les

---

<sup>30</sup> Phidias AHADI SENGE MILEMBA, *Etats de l'Etat africain.*, Op.cit., p. 167.

universités ont été revêtues depuis l'ère des indépendances.<sup>31</sup> » L'on se souviendrait même, il y a quelques années, que l'Unesco voudrait aussi faire appel à une réévaluation de l'enseignement congolais étant donné que celui-ci semble avoir loupé et raté le mandat lui dévolu au moment de sa création. Tel est aussi le constant de Emile Bongeli Yeikelo Ya Ato pour qui l'éducation en RDC est une fabrique de cerveaux inutiles. Même si son œuvre est couverte de fortes caricatures, le constant de Bongeli est interpellatif. En effet, écrit-il,

« (...), plus on a formé de médecins, plus on est tombé malade ; plus on a formé des agronomes et vétérinaires, plus on importe des denrées alimentaires productibles localement ; il en est de même des ingénieurs et scientifiques dans tous les domaines, des juristes, des économistes, des financiers, des démographes, des politologues, des sociologues, des anthropologues, des psychologues, des pédagogues, des communicateurs, des internationalistes et consorts qui n'ont, tous, en rien, relevé les défis qui se posent dans leurs domaines respectifs.<sup>32</sup> »

Il n'est pas le seul à parler de l'éducation congolaise en ces termes. C'est aussi ce que Kabongo Ilunga disait au sujet de la faculté de médecine en RDC. Comme il ne cessait de le dire : « plus nous formons les médecins, plus notre système de santé manque de crédibilité. Je ne connais pas un seul Congolais haut placé qui ne préférerait pas aller mourir en Belgique, en France, en Inde ou en Afrique du Sud au lieu de se faire soigner dans nos hôpitaux ici au pays.<sup>33</sup> » C'est aussi, pour le paraphraser, ce que pense Fabien Eboussi Boulaga qui soutiendrait que « parler de

---

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> E. BONGELI YEIKELI Ya Ata, *Education en République Démocratique du Congo. Fabrique des cerveaux inutiles*, Paris, L'Harmattan, 2015, pp. 11-12.

<sup>33</sup> Cité par Kä Mana, *L'homme congolais et la culture de l'intelligence*.

l'éducation en Afrique, c'est parler des morts. » Sur ce même registre, Emmanuel Bueya Bu Makaya enfourche aussi le clou : *en effet, du Congo (RDC) on a dit que, plus il y a des diplômes en droit, plus les droits de l'homme sont violés et plus la loi semble être la dernière préoccupation des hommes de loi. Plus il y a des médecins, plus les enfants meurent de la malaria et les charlatans distribuent des potions magiques de tout genre. Plus il y a des agronomes, plus l'insécurité alimentaire sévit dans le pays. Plus il y a des économistes, plus les ressources du pays sont mal gérées et l'économie se mue au jour le jour en un système d'échange primitif des ressources naturelles contre des services qui laissent à désirer. Plus il y a ingénieurs en ponts et chaussées, plus les routes nationales non entretenues se transforment fatalement en sentiers de la mort. On aura beau déplorer la qualité de l'enseignement, il faudra avant tout s'interroger sur les objectifs de cette éducation dans une société sous-développée et stagnant dans la périphérie d'une économie-monde : pour quelle fin ces jeunes sont-ils éduqués ? Dans quel régime social et économique entendent-ils s'épanouir ? Quelle relation existe-t-il entre ces lieux formels d'apprentissage et la société qui les accueille, entre les demandes sociales et les compétences acquises dans leurs auditoires ?<sup>34</sup>*

Ces affirmations ne sont pas des racontars de la rue. Ce sont des affirmations sorties des analyses de ceux qui maîtrisent bien le système éducatif congolais. S'ils y sont arrivés, c'est après des observations minutieuses de ce secteur dans lequel ils interviennent. Certes, la gratuité de l'enseignement est une prérogative constitutionnelle mais, face à ce tableau peint sombrement sur le système éducatif congolais, quelle éducation la gratuité voudrait garantir aux enfants ? S'agit-il de la même éducation au rabais ? Par ailleurs, si les enseignants sont le

---

<sup>34</sup> E. BUEYA BU MAKAYA, « L'université en RD Congo : Le spectre du chômage ? », in *Congo-Afrique* (n°507), Kinshasa, CEPAS, 2016, p. 631.

facteur premier du succès de ce qu'offrent les institutions d'enseignement, que peut-on attendre des enseignants qui disent n'être pas satisfaits de leur traitement salarial ? Ne court-on pas le risque du renforcement de la dégradation de notre système d'enseignement si en premier il n'est pas décidé de procéder par une profonde réforme de ce système ?

### **Entre gratuité ou réaménagement du système : quel impératif ?**

On peut bien se voiler le visage, peut-être pour s'interdire de voir les tares de notre système éducatif, mais, même en profond sommeil, cela resonnerait fort au fond de tout congolais qui rêve d'un avenir digne pour ce grand pays au cœur de l'Afrique. C'est qui nous semble important aujourd'hui pour l'enseignement en RDC, c'est de poser un regard lucide afin d'arriver à cerner avec rigueur les questions de ce système même, les appréhender dans leurs enjeux de fond et dans toutes les possibilités qu'elles ouvrent pour son réaménagement. Si ce débat suscité par gratuité conduit à cette interrogation, alors il est une voie du salut pour l'enseignement en République démocratique du Congo. Sinon, il ne sera qu'un tour babélisme qui, malheureusement, ne permettra pas de poser le vrai problème. Cette question de gratuité devrait conduire aux possibilités de perspectives de réformes. Les réformes dont il est question ne doivent pas non plus être superficielles. Il est plutôt question des réformes de la définition même de la finalité de l'éducation. Quelle est la visée des formations que nous proposons aux jeunes ? Tel qu'elle est sur la table des échanges aujourd'hui, la question de la gratuité ne permet pas de répondre à cette préoccupation. Or, la mission de l'éducation, c'est d'amener l'apprenant à concevoir une pensée libre et digne de lui. Comme le disait Gérard W. Johnson : « Si [l'école] n'apprend pas à un homme à concevoir sa propre pensée et à dire ce qu'il pense, elle ne lui apprend rien de première importance. Il peut amasser n'importe quelle quantité de savoir livresque ; il peut parler 17

langues, y compris l'étrusque. Mais s'il quitte [l'école] sans acquérir la capacité de concevoir une opinion sur la manière dont le monde évolue et le courage de soutenir cette opinion contre vents et marées, il reste un ignoramus. »

### **Conclusion**

L'on aurait voulu voir ce papier être écrit au rythme des chants de débats actuels sur la question de la gratuité dans notre pays. Telle n'a pas été l'approche mobilisée ici. Mais pourquoi avoir choisi cette approche trop généraliste sur une question particulière qui demanderait peut-être des solutions immédiates ? La raison est simple : derrière l'arbre de cette question en débat, se cache une grande forêt dans laquelle il convient de visiter soigneusement pour ne pas se perdre dans de décisions hâtives et des appréhensions trop fanatistes.

## Gratuité de l'éducation de base, une fausse bonne idée ou un œuf en maturation ?

*Ulimwengu Biregeya Bernardin*

Éducation et instruction sont comme l'envers et le revers d'une même médaille que l'on s'accorde à nommer « enseignement ». Mais, qu'en-est-il quand ce bien dit « enseignement » se donne « gratuitement », ou devient donc « gratuit » ? Devient-il un cadeau que « ceux qui ont » offrent à « ceux qui n'ont pas ? » N'est-il pas à craindre que ce qui se donne comme « enseignement gratuit » ne soit qu'une forme de cadeau socialement empoisonné qu'une gent égoïste prétend donner aux pauvres citoyens qui, en plus d'être économiquement faibles, le sont encore davantage rendus intellectuellement ? La gratuité, c'est dire : non payant, et donc sans contrepartie. Oui ! Mais quelle gratuité ? Une « gratuité absolue, généralisée en un clin d'œil » ? Une « gratuité pour elle-même » ? Et que faire du train déjà en marche à la vitesse de croisière ? L'arrêter ? Non. Décélérer ? Peut-être pas. Redresser ? Peut-être ! C'est autant de questions qui taraudent l'esprit face à la réalité éducative de la RD Congo.

La gratuité paraît être une pilule aussi amère que mortelle peu adroitement appliquée dans système éducatif qui pourtant, est qualifié non sans raison, de *fabrique de cerveaux inutiles*<sup>35</sup>, et que le rythme actuel semble malheureusement vouloir aider à s'engouffrer davantage. Ce constat, la Conférence Nationale Souveraine l'avait jadis fait en reconnaissant les failles ci-après : *une éducation fondamentale tronquée, une école secondaire*

---

<sup>35</sup> E. Bongeli Yeikelo Ya Ato, *Education en République Démocratique du Congo. Fabrique de cerveaux inutiles ?* Paris, L'Harmattan, 2015.



*anémiée, et un enseignement supérieur et universitaire inadapté et en faillite.*<sup>36</sup> Par maladresse stratégique, nous tendons de plus en plus vers un système éducatif voué à devoir former, à moyen terme, si ce n'est déjà le cas, des *cerveaux inutilisables ou impropres à toute utilité*. Voilà pourquoi cette réflexion porte sur ce que la gratuité telle qu'appliquée est en elle-même, ce qu'elle donne à penser, et ce qu'elle ouvre comme horizon incertain, si la politique d'application reste ce qu'elle est à ce jour.

### **La gratuité en elle-même**

Compte tenu des conséquences à court, moyen et long terme qu'il entrevoit au sujet du risque de la politique de la main tendue, Warnaffe soutient qu'« il ne faut pas du tout habituer les citoyens à compter sur les autres pour fournir à leurs enfants les choses essentielles. S'ils considèrent comme un droit absolu de profiter de la gratuité pour l'école, ils compteront aussi sur autrui pour leur fournir vêtements et nourriture. Quel respect voulez-vous qu'ait l'enfant pour un père qui, à l'exemple du coucou, aura mis ses petits dans le nid d'autrui ? »<sup>37</sup> À son avis donc, la gratuité serait une initiation tacite à la manie d'attentisme et de mendicité qui ne sauraient préparer les citoyens à la prise de conscience de leur responsabilité pour la construction du présent et de l'avenir qui leur convient, à eux et à leurs descendants.

Ce même auteur reconnaît par ailleurs « deux droits » auxquels tout enfant à sa naissance a droit : le droit à une éducation et à une instruction adéquates.<sup>38</sup> Si ces deux, éducation et instruction, constituent des droits indiscutables et même inaliénables, elles ne sont sujettes ni à l'économie ni à un

---

<sup>36</sup> G. Mokonzi Bambanota, « Les exclus de l'école congolaise », en ligne sur [https://www.researchgate.net/publication/264004783\\_Les\\_exclus\\_de\\_l%27ecole\\_congolaise](https://www.researchgate.net/publication/264004783_Les_exclus_de_l%27ecole_congolaise)

<sup>37</sup> Warnaffe, Ch. Du Bus, *L'école libre*, Louvain, Editions Rex, s.d., p. 10

<sup>38</sup> Warnaffe, *op.cit.*, p. 10

quelconque humanitarisme ; elles sont seulement et tout simplement des droits. Cependant, elles perdent leur sens premier quand elles deviennent un fonds de commerce ou mieux, la toile de fond de quelques campagnes politiques prenant l'éducation pour tous pour un slogan marchand pour se tailler une place politique.

Des experts s'accordent à admettre que chaque année le taux de scolarisation équivaut à 10% d'augmentation du revenu potentiel d'un individu ; et que 700 000 cas de VIH pourraient être évités chaque année si tous les enfants recevaient une éducation primaire<sup>39</sup>. Pour ainsi dire, garantir la capacité de lire, écrire et calculer, c'est, sans nul doute, œuvrer aussi bien au développement économique futur de la nation, mais aussi à la lutte contre des maladies évitables. Ne pas le faire, c'est absolument favoriser le contraire. C'est peut-être à ce prix que la gratuité de l'enseignement de base se veut importante, pour assurer que même les enfants de familles économiquement faibles accèdent à l'éducation. De deux maux, le moindre donc.

Dans un pays où l'habitant vit de 1,35 dollar par jour, apprendre que la prise en charge des enseignants sera désormais et exclusivement l'apanage de l'État c'est, sans nul doute, avoir un motif de soulagement et espérer plus ou moins consacrer les fonds jadis versés à l'école, à d'autres priorités familiales. À ce point de vue, la gratuité est, en principe, à même de faciliter l'accessibilité au système éducatif, pour diminuer quelque peu les disparités de chances à ce sujet.

---

<sup>39</sup> « Les enjeux éducatifs en République Démocratique du Congo », in *Les dossiers ressources*, en ligne sur [www.rentreesolidaire.org](http://www.rentreesolidaire.org)

## **L'envers et l'avvers de la gratuité**

Historiquement parlant, Mokonzi Bambanota<sup>40</sup> fait remarquer qu'en 1960, le Congo occupait le 3<sup>ème</sup> rang africain en matière d'enseignement primaire. Et par nécessité, le pays adopta, en 1964, la gratuité et l'obligation scolaire comme principes fondamentaux. Néanmoins, l'application fut suspendue par le coup d'État du 24 novembre 1965. Par la suite, toutes les réformes du système éducatif réalisées sous Mobutu restèrent muettes à ce sujet, bien que la loi-cadre du 22 septembre 1986 énonce simplement l'obligation scolaire. C'est la Conférence Nationale Souveraine qui énonça clairement en 1992, sans que l'application ne s'ensuive – car il ne s'agissait que d'une proposition sans force contraignante, que l'enseignement est obligatoire et gratuit jusqu'au niveau d'études et l'âge prévus par la loi. Même la Constitution de la transition ne put dénouer ce nœud. C'est plutôt celle de 2006 qui revint sur ce qui avait été énoncé à la CNS, en disposant que l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit.

Notons que l'effectivité de la gratuité qui jusque-là n'était que nominale, perturbe les habitudes aussi bien des gestionnaires que des agents qui, depuis une trentaine d'années s'étaient accommodés des arrangements avec les parents, et de la gestion opaque des fonds versés par les parents en guise de gratification des encadreurs de leurs enfants, par les gestionnaires s'étant transformés en bienfaiteurs des enseignants et s'enrichissant au détriment de ces derniers.

Encore que la mise en application ne peut faire fi du devoir d'insertion dans le contexte socio-politique et économique du pays, un pays qui, jusque-là, ne fait qu'apprendre à gérer la passation (dite civilisée) de pouvoir, dans un contexte

---

<sup>40</sup> Mokonzi Bambanota, « Gratuité et qualité de l'enseignement primaire en République Démocratique du Congo », décembre 2012, en ligne sur [www.researchgate.net/publication](http://www.researchgate.net/publication)

d'alliances et contre-alliances politiques peu sûres. Raison pour laquelle, conformément à ce que d'aucuns pensent, nous nous demandons ici si la gratuité de l'enseignement de base n'est pas une fausse bonne idée.

Toutefois, la tentative d'application de la gratuité de l'enseignement de base avait maladroitement déjà été essayée dès septembre 2010, comme l'avait voulu le président d'alors, dans une sorte de « contexte d'improvisation »<sup>41</sup>. C'est au nom de 100 Francs Congolais (alors 0,01 dollar US) équivalant aux frais de minerval par élève, que l'Etat prétendit avoir garanti la gratuité de l'enseignement, pendant que les écoles publiques les plus abordables faisaient payer une centaine de dollars que déboursaient les parents ! Est-ce ça la gratuité ? Ce serait une vaste blague si c'en est une ! À moins qu'il s'agisse plutôt de gratuité au sens de « injustifié ou arbitraire ». Malgré cette malheureuse expérience, l'actualisation de cette intention en 2019 ne semble pas avoir tiré les leçons de la première expérience. C'est ce qui fait que pour certains, cette gratuité s'est muée en « gravité » de l'enseignement, étant donné qu'elle semble aggraver l'état morbide et chaotique de la qualité de l'enseignement offert, compte tenu de la mégestion criante prouvée par le détournement des fonds et la politisation du secteur éducatif.

Il convient cependant de reconnaître les efforts de régularisation et d'identification des incohérences administratives qui gangrènent le secteur éducatif (écoles et personnels fictifs, détournements...), avec espoir que les effets ne pourront pas être arrêtés en cours de chemin.

---

<sup>41</sup> Tom De Herdt et Emmanuel Kasongo Munongo, « La gratuité de l'enseignement primaire en RDC : attentes et revers de la médaille », Text submitted to Conference on Human Development And Capabilities, Managua, 9-12 September 2013, en ligne sur [school fee abolishment congo-kinshasa August 2013 TOM DE HERD.pdf](#)

La promesse est une dette, dit un adage populaire. Conformément aux prescrits de l'article 43 de la Constitution de la RDC (l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les établissements publics) et aux promesses de campagne du Président Félix Tshisekedi, la gratuité de l'enseignement de base a été une fois encore d'application<sup>42</sup>, avec ses hauts et ses bas, depuis l'année scolaire 2019-2020, juste au cours de sa toute première année de règne.

Néanmoins, sa conception, sa compréhension aussi bien que sa mise en application ont, non sans raison, causé des malentendus comme c'est le cas pour toute initiative de mise en place d'un certain changement, la personne humaine étant naturellement hostile au changement. La théorie de changement appliquée semble n'avoir cependant pas suffisamment tenu compte de la progressivité, de l'inquiétude résultant de la peur de l'inconnu, et du principe de réalisme surtout. Ce dernier principe inspirerait une mise en œuvre progressive (par degré : élémentaire, moyen, terminal, puis 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup>), soit dans un délai de quatre ans. Ce délai pourrait même être écourté en trois ans selon le regroupement : degrés élémentaire et moyen, degré terminal, puis 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> années, au lieu d'être généralisée tout en sachant que les méandres des effectifs du personnel et des écoles fictives restent encore non maîtrisés.

Il est probable que compte tenu des fonds disponibles, les gouvernants avaient peut-être cru qu'il suffisait de disposer de

---

<sup>42</sup> Cf. Félix Tshisekedi Tshilombo, *Vaincre la pauvreté : Programme*, Elections présidentielles 2018. Il est clairement stipulé ici que l'éducation et la formation continue seraient les priorités de la mandature. Dans le Programme des 100 jours, il était prévu le parachèvement de 119 écoles, la réhabilitation de 11 écoles, et l'équipement de 9 écoles. Ce qui donne l'impression que l'éducation est prise en compte, bien que l'effectivité des intentions reste encore problématique. Et même dans les axes 50 et 51 du Pillier 11 du *Programme d'actions 2021-2023* reviennent sur ce qui était prévu par le Gouvernement Ilunga (organisation des états généraux de l'éducation...)

fonds pour maîtriser le secteur éducatif ! Oui ; l'enfer est vraiment pavé de bonnes intentions. Pour preuve, même les états généraux de l'éducation, de la formation et de la recherche qui étaient prévus par le Programme du gouvernement sortant (Ilunga) qui comptait faire de l'éducation la clé du changement, n'ont pu être organisés jusque-là (cf. Pilier 11 du programme du Gouvernement Ilunga). Il est fort possible que les querelles byzantines aient primé sur les réalisations et le bien commun. Dieu seul sait si même le nouveau gouvernement de l'Union Sacrée de la Nation (Gouvernement Sama Lukonde) le pourra, bien que son programme retienne à juste titre la même préoccupation que son prédécesseur, au niveau du pilier 11<sup>43</sup>.

Alors que la gratuité en elle-même est nécessaire, surtout dans un contexte de précarité économique qui est le lot de bon nombre de familles congolaises, à condition qu'elle soit correctement appliquée, le début de sa mise en œuvre révéla une certaine cacophonie. En effet, il y eut une certaine confusion issue des propos aussi bien des officiels que des acteurs de l'enseignement (enseignants et parents) qui avaient difficile à savoir jusqu'à quel niveau s'appliquait ladite gratuité.

Au fait, c'est presque au cours de la même période que venait d'être instauré le système des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> années supposées faire partie de l'enseignement de base, en remplacement de l'ancien cycle d'orientation, sans que le peuple n'y comprenne grand-chose quant à la différence de dénomination. Pour cela, dans la mesure où ces deux classes se situent à l'école secondaire plutôt qu'à l'école primaire, pour certains (notamment les enseignants), ces deux classes ne seraient pas concernées par la gratuité, tandis qu'à la longue, et à la suite de moult zizanies entre écoles et parents, les officiels clarifièrent la situation, faisant comprendre que l'enseignement de base dont il était

---

<sup>43</sup> Gouvernement de l'Union Sacrée de la Nation, *Programme d'actions 2021-2023 : Construire un Etat fort, prospère et solidaire*, Kinshasa, avril 2021.

question va de la première année primaire à la 8<sup>ème</sup> année. Néanmoins, une crise de confiance avait déjà pris place, avec son cortège de conséquences sur la formation des élèves ayant en face des enseignants démotivés.

Aussi, constatait-on au début que les écoles, en dépit des frais de fonctionnement leur alloués par l'Etat, avaient difficile à satisfaire aux besoins en matériel didactique, vu que l'enveloppe qu'ils avaient à gérer était de loin maigre par rapport aux montants faramineux qu'ils percevaient des parents, et qu'ils géraient comme bon leur semblait, les enseignants étant pris pour des garçons de course à qui était offert un cadeau (la prime), sans aucun droit de regard sur les reliquats, comme si les gestionnaires des écoles publics devenaient des privés.

L'un des avantages de la gratuité fut l'espoir de devoir intégrer et réintégrer plus d'enfants dans le système éducatif qui jadis les en excluait à cause de la modicité des moyens financiers de leurs parents. Aussi, comme les enseignants avaient été rendus en tracassiers destinés à « chasser » et à humilier tout enfant dont le père ne s'était pas encore acquitté de la totalité des frais, la gratuité était supposée devoir lutter contre cette manière maladroite de faire. En effet, par cette pratique, les rôles étaient renversés : alors que l'enfant est envoyé à l'école pour y être encadré, éduqué et instruit, les éducateurs ont été obligés de se transformer en « bourreaux », vu que l'obtention de leur prime en dépendait. Pas étonnant donc que progressivement la carrière enseignante perdit de son prestige d'antan. Dans le meilleur des cas, les écoliers et élèves finirent par prendre leurs éducateurs pour des compagnons, et dans le pire des cas, ceux-ci sont réduits à l'état de mendiants se prenant au sérieux. En milieu swahiliphone, il n'est pas rare d'entendre des écoliers ou des élèves qualifier leur éducateur de « kale ka mwalimu » (un type moins que rien) ! Quelle déchéance

Par ailleurs, un autre renversement des valeurs est que tout en sachant que les parents sont supposés ne pas être à domicile pendant les heures de travail, les écoles, sans froid aux yeux, renvoient les enfants (écoliers soient-ils), avec tous les risques que cela comporte : accidents, école buissonnière imposée et encouragée, exposition aux grossesses précoces et à toute forme de délinquance juvénile dont l'alcoolisme, le vol, l'usage de drogue... pour s'occuper utilement à défaut de rester en classe. Pendant ce temps, les parents croient que leurs enfants sont à l'école, tandis que leurs enseignants les croient à domicile. « Mwalimu si mzalimu », dirait-on (l'enseignant n'est pas un tortionnaire). Et pourtant !

Néanmoins, l'enseignant a aussi droit de vivre et non de survivre. Par expérience, ce dernier estime qu'il y a des parents peu collaborant, arrivant difficilement à l'école pour le suivi de l'évolution de leurs enfants et pour présenter leurs préoccupations à la direction. Ce qui fait que pour secouer ce genre de parents ne payant qu'après un certain dérangement, la seule arme dont dispose l'école devient l'exclusion de l'enfant qui, à son tour n'a qu'à aller s'en prendre à ses parents pour les pousser à s'acquitter des frais.

On le voit bien, les problèmes qui se posent autour de la « gratuité » sont de divers ordres. D'abord, la gratuité soulève pédagogiquement un important problème de surpeuplement des classes des écoles publiques, et de la baisse du niveau intellectuel, car l'enseignant se trouve dans l'impossibilité d'assurer un suivi personnalisé. À ce problème – et non des moindres, qui engage donc la qualité du processus éducatif et du produit fini, s'ajoute celui de la « démission » de la famille dans le circuit éducatif des progénitures, les abandonnant entre les mains d'un (soi-disant) Etat pour combler les vides de la démission parentale.

### **Une gratuité dissymétrique**



À bien considérer les choses, la portée sémantique du terme de « gratuité » ne semble pas être la même selon que l'on a affaire à un politique, un enseignant (assis ou debout), un parent ou un élève. En effet, tandis que pour les premiers (gouvernants), gratuité signifie tout simplement *suppression de la motivation des enseignants par les parents*, pour un certain nombre de parents et élèves, elle implique plutôt *la suppression pure et simple de toute forme de frais perçu par l'école*, parfois non seulement l'école primaire mais aussi l'école secondaire (même les humanités).

Du point de vue des enseignants, la fameuse gratuité n'est que comme *une façon de les martyriser davantage, vu les multiples tiraillements ayant lieu au début de chaque année scolaire, sans que le corps enseignant n'obtienne gain de cause*, au point que les gouvernants ont déjà fini par prendre l'enseignant pour un expert en jérémiades sans consistances, dans une logique de « le chien aboie mais la caravane passe » ! De cette divergence connotative résulte une perte de confiance de part et d'autre : d'une part, l'enseignant se sent d'une part humilié par la réduction de son revenu, et par ricochet, sa personnalité ; et d'autre part, il regrette que certains de ses collègues sont encore pour certains, non payés mais reconnus, et pour d'autres, tout simplement nouvelles unités, étant donné aussi que les gestionnaires d'écoles mettent en place des classes non reconnues (non mécanisées), vu la forte demande à laquelle l'Etat ne sait répondre. De cela résulte que l'enseignant a difficile à donner le meilleur de lui-même. Pour cela, il procède par l'imagination de voies illégales de perception de frais (corruption, vente de syllabus, exigence de frais d'étude...) pour combler le manque à gagner lui infligé. Une autre stratégie adoptée par les enseignants consiste à se réfugier derrière le répétitorat de leurs propres élèves issus de familles nanties qui leur versent en retour des frais supplémentaires forfaitaires, si bien qu'à la longue ces répétiteurs font comprendre à ceux de

leurs élèves qui ne participent pas à leurs séances supplémentaires, qu'il leur sera difficile de réussir !

Quant aux dirigeants d'écoles, ils sont devenus experts en imagination de motifs de création de revenus privatisés. En attendant, le parent se dépense sans que ses enfants ne bénéficient du maximum de la formation dont ils devaient bénéficier. À cela s'ajoute le fait que la gratuité entraîne la pléthore des salles de classe, l'enseignant devenant ainsi débordé en même temps qu'il est démotivé, comme souligné plus haut. Il ne faut en réalité pas trop attendre d'un agent œuvrant dans des conditions de travail de ce genre ! Une bouche crédible avait souligné qu'*un minimum de bien-être est nécessaire pour la pratique de la vertu*. Cette affirmation reste plus qu'actuelle.

Et comme si tout cela ne suffisait pas, la survenue du covid-19 n'a fait qu'empirer la situation. Quatre mois après la suspension des enseignements, du théâtre a été vécu au sein des écoles. Un bon nombre d'écoles se sont contenté de cours radiodiffusés difficiles à organiser et à suivre, avant de prétendre organiser des devoirs à travers des cahiers initiés par le ministère de tutelle, tandis que d'autres prétendaient enseigner en ligne sur des sites internet difficilement administrés, avec une connexion internet accessible aux seuls rares nantis. Pour faire simple, la reprise des cours n'a bénéficié que de quelques jours, sans que soit pris en compte l'ampleur de la matière à dispenser, en plus du peu de ce qui avait été dispensé mais qui avait déjà été oublié, étant donné que, d'ailleurs, par endroit, les écoles officielles avaient débuté l'année scolaire 2019-2020 par des grèves d'enseignants mécontents de la gratuité instituée, arguant que certains d'entre eux étaient non payés et qu'il y avait un manque à gagner causé par l'institution de la gratuité.

Pour des raisons que seuls les gouvernants maîtrisent, au terme de l'année scolaire 2019-2020 occupée seulement en partie, les

pauvres écoliers comme les élèves ont appris avoir bénéficié d'une moyenne de points pour des matières qu'ils n'avaient pourtant pas vues, avec une promesse de commencer par l'apprentissage des matières ratées, au début de l'année suivante (2020-2021). Pour ceux les plus généreux, cette fameuse récupération dura hélas ! soit deux semaines, soit légèrement un peu plus.

Compte tenu de la réalité de terrain quant à la mise en œuvre de la gratuité, une expression comique dit en swahili : « *masomo ni ya bure, sasa iliisha geuka ya burebure ! masomo imegeuka bure !* » Ce qui revient à dire que non seulement l'enseignement est gratuit, mais qu'il est, beaucoup plus encore, devenu vain, vu la défektivité de la qualité qui y est offerte. Et à d'autres de dire en lingala : « *bakonzi balobaki : gratuit te* ». Comme pour se moquer du slogan de la gratuité, cette expression veut dire que les autorités ont dit que l'enseignement n'est pas gratuit, pendant que l'opinion populaire entend qu'il l'est et veut qu'il en soit ainsi, et le plus généralement possible.

Par ailleurs, avant que la crise de confiance ne soit quelque peu atténuée, des écoles, pour continuer leur rythme habituel qui tournait progressivement au rançonnement multiforme avec la multiplicité de frais en dehors de ceux officiellement fixés (exigence d'achat des objets classiques : cahiers de communication, journal de classe, uniforme, logo, frais d'étude...), se couvraient derrière des dettes qu'elles auraient contractées, et que les parents devaient apurer. Ainsi voyait-on des communiqués du genre : *l'école prie aux parents de l'aider à construire les latrines, pour éviter aux enfants de contracter des maladies*. Ou encore : *l'école prie aux parents d'aider la direction à s'acquitter de la dette qu'elle avait contractée pour la construction des latrines, pour la construction de la clôture...* Et dans ces cas, lesdits communiqués n'étaient pas signés, les autorités scolaires évitant de se faire avoir par les agents de renseignements.

En plus de ces scénarios, un double langage politique est chaque fois tenu en début d'année scolaire, entraînant des tiraillements entre officiels et enseignants, ces derniers réclamant que leurs conditions de travail (leur traitement) soient améliorées, se basant surtout sur le fameux *Accord de Mbudi* dont le tout premier pallier n'a jusque-là pas encore été atteint, alors qu'il avait été fixé à l'époque du gouvernement 1 + 4 à la suite de la réunification du pays.

Aussi, les officiels annoncent qu'aucun frais ne devra être exigé aux parents d'écoliers, tout en sachant que les enseignants ne jouissent pas encore de l'équivalent de leur revenu de jadis (salaire + prime). En même temps, les officiels laissent aux gestionnaires d'écoles la latitude de s'arranger en catimini avec les parents, à condition que cela ne soit officiellement su. Le secteur de l'éducation devient ainsi un jeu de dupes où même les menaces de grève ne signifient plus grand-chose.

Pire encore, la décision de faire payer les frais de scolarité au niveau des humanités, tout en exigeant que 30% de ces frais-là soient reversés au gouvernement provincial via la coordination, pour prendre en charge les enseignants de l'école primaire ! (Un vrai jeu de dupes) Tel est le cas du Nord-Kivu où par endroit, des enseignants menacent de grève chaque fois que leur coordination exige que ce pourcentage lui soit déposé pour remise au gouvernorat.

Alors que l'éducation est la meilleure arme pour bâtir l'avenir, ce secteur est, en RDC, livré au gré des vagues des zizanies verticales et horizontales. Dans tous ces cas, c'est la qualité qui est sacrifiée. Pourtant, pendant que notre système éducatif est à juste titre réputé défectueux, ce flou entretenu et les tâtonnements managériaux ne font qu'hypothéquer l'avenir. À dire vrai, les enfants des décideurs sont moins concernés par cet imbroglio entretenu, vu qu'ils fréquentent des écoles privées moins sujettes à ce tourbabélisme faisant de l'enseignement une

sorte de mythe de Sisyphe condamné à pousser une roche qui, malheureusement, échappe à son contrôle chaque fois qu'il tend à la faire parvenir vers le sommet de la montagne.

### **L'avenir de la gratuité**

Pour garantir l'effectivité de la gratuité, d'énormes défis restent à relever. En ce sens, une étude menée en 2020 a prouvé que sur 25 millions d'enfants en âge scolaire, la RDC investissait par élève 38,7 USD par an, alors qu'en Angola voisin, le budget investi pour chaque élève par an était de 690,7 USD, et de 334,60 USD en République du Congo !<sup>44</sup> Par ailleurs, bien que des efforts soient fournis pour se rassurer que les enseignants non payés le sont, il a été constaté l'existence d'un nombre considérable d'écoles fictives même du côté de là où l'on s'y attendrait le moins, dans les écoles confessionnelles ! Pour ce faire, à la suite de l'enquête de l'Inspection Générale des Finances et la traduction en justice de certaines hautes personnalités, 600 écoles catholiques seraient d'ailleurs désactivées de la liste de paie, pour raison de faux arrêtés !<sup>45</sup> Au total général, 1179 écoles fictives auraient été supprimées de la liste de paie<sup>46</sup>. Tous ces défis et bien d'autres (beaucoup plus politiques que techniques) font à ce que l'initiative se réduise à un coup d'épée dans l'eau !

Construire sans achever, c'est détruire, dit-on. En ce sens, une étude révèle que parmi les défis du système éducatif de la RDC, il convient de retenir notamment : le fait que l'accès à l'éducation reste encore un luxe ; la marchandisation de l'éducation au niveau des écoles (tous réseaux confondus, les écoles conventionnées n'étant restées qu'une sorte de moindre mal, ce

---

<sup>44</sup> Red Langa Kolikite, « Arithmétique de la gratuité de l'enseignement primaire en RDC : entre mythe et réalité », en ligne sur - [Congo Réformes \(congoformes.com\)](http://Congo Réformes (congoformes.com))

<sup>45</sup> « [RDC : la CENCO déplore la désactivation de 600 écoles catholiques](https://africa24sur24.net › rdc-la-cenco-deplo-re-la-desa..) », <https://africa24sur24.net › rdc-la-cenco-deplo-re-la-desa..>

<sup>46</sup> [RDC : 1179 écoles fictives supprimées sur la liste de paie - Africa24sur24](https://africa24sur24.net › rdc-la-cenco-deplo-re-la-desa..)

qui ne les excusent pas pour autant de ce mal) ; la corruption ; le manque d'infrastructures et de matériel, et la dévalorisation du métier d'enseignant<sup>47</sup>.

Partant, la réussite de la gratuité de l'enseignement de base devrait passer par la résolution de ces problèmes par ordre de priorité. Il ne sert à rien de surcharger un enseignant démotivé suite à son incapacité de nouer les deux bouts du mois ou de scolariser lui-même ses enfants, vu qu'il se fait humilier par ses collègues se chargeant de la formation de ses propres enfants dans d'autres écoles ne s'empêchant aucunement pas de chasser ses enfants pour cause de retard de paiement des frais ! Cela exige que sur base d'une bonne volonté politique, le contrôle physique aussi bien des écoles que du personnel soit fait pour en maîtriser la réalité et éviter les détournements qui sont encore légion. C'est au terme de cette maîtrise que pourra être estimé le nombre d'écoles supplémentaires à construire pour désengorger les classes pléthoriques et alléger la tâche des formateurs des potiers de l'avenir d'un Congo prospère, scientifiquement et techniquement fort et respectable aux yeux du monde.

Retenons que l'amélioration du traitement salariale et l'uniformisation par la suppression des zones salariales constituent une deuxième priorité, sachant que cette stratégie permettra d'encourager le personnel à préférer les milieux ruraux à ceux urbains. Cela fera à ce que des enseignants qualifiés rejoignent les écoles rurales délaissés aux sous-qualifiés, avec un effet évident d'amélioration progressive de la qualité des services éducatifs à rendre. En même temps, cette tendance est susceptible de désengorger les villes du trop-plein de demandeurs d'emploi.

---

<sup>47</sup> « Les enjeux éducatifs en Républiques Démocratique du Congo », in *Les dossiers ressources*, en ligne sur [www.rentreesolidaire.org](http://www.rentreesolidaire.org)

Tout compte fait, loin d'être une fausse bonne idée donc, la gratuité de l'enseignement reste un œuf fragile qu'il convient de bien couvrir pour lui permettre d'éclore et produire un poussin convenable et non un avorton comme cela semble encore le cas. Nous admettons cependant que le processus en question doit être progressif, et qu'il convient de le repenser de fond en comble.

## Gratuite de l'enseignement primaire en RD Congo, Une solution au problème qui porte quel nom ?

*Prosper Hamuli Birali*

Depuis le mois de septembre 2019, le microcosme politique congolais bruit de querelles politiciennes sur la faisabilité de l'application de la disposition constitutionnelle qui décrète la gratuité de l'enseignement de base en République Démocratique du Congo. Pour les uns, il fallait tout faire tout à l'immédiat. Pour d'autres, le gouvernement devrait commencer par étudier les étapes de mise en œuvre. Pour d'autres enfin, il fallait suivre le mot d'ordre du Chef de l'Etat envers et contre tout.

Pendant ce temps, dans le milieu professionnel, tout se construit par essai et erreur. L'administration publique ne semble pas émettre sur la même longueur d'ondes que ses partenaires des coordinations conventionnées de l'enseignement. Les premiers donnent des ordres que les seconds doivent mettre en œuvre sans une logistique proportionnelle aux défis. Du coup, un éclairage particulier est donné aux problèmes structurels qui gangrènent l'enseignement congolais à propos des infrastructures physiques et humaines. Les enseignants sont les premiers à faire entendre leur voix par des grèves.

Pourtant, le lundi 21 octobre 2019, soit un mois après la rentrée des classes, les élèves des écoles catholiques de Bukavu sont surpris de ne pas trouver leurs enseignants à leurs postes dans leurs écoles. Et pourtant des communiqués les invitant à reprendre les cours avaient été diffusés toute la semaine aussi bien à Bukavu qu'à Goma. Les parents constatent le fait avec leurs enfants et échangent des posts dans un groupe whatsApp dont je suis membre :



- « *On dirait que le mouvement de grève reprend. Personne à cette heure au Collège, Lestonac, Cirezi, Nyalukemba... Il paraît que le gouvernement provincial n'a pas tenu ses promesses par rapport à l'ultimatum de deux semaines donné par les enseignants pour régler les questions des NP<sup>48</sup> et NB* »
- « *Une bonne nouvelle pour les uns. Ces gens.... C'est à cause de la dîme sur le salaire des enseignants ?* »
- « *C'est dans le cadre de gouverner autrement.* »
- « *Cette année risque d'être perturbée. Comment on procèdera pour récupérer le temps perdu ?* »
- « *Les enseignants peuvent grever autant qu'ils veulent, voire jusqu'à l'année prochaine. Nos enfants vont attendre. Pourvu que la prime ne revienne plus* », finit un membre de ce groupe whatsApp de débat politique de Bukavu.

La gratuite de l'enseignement primaire, qui s'étendra à termes sur le cycle secondaire comme l'a déclaré le Président de la République, est certes une solution. Reste à savoir si toutes les parties prenantes agissent en étant d'accord sur quel est le problème auquel elles s'attaquent !

- La pauvreté des parents d'élèves ?
- Une réalisation spectaculaire à inscrire dans le bilan d'un gouvernement ?
- L'accès à l'éducation de base pour toute la jeunesse congolaise ?

« *Sans une concertation préalable sur le type d'éducation attendue, le rôle de l'enseignant par rapport à cette gratuité et l'accompagnement logistique et financier, la mise en œuvre se fera dans un désordre préjudiciable à l'éducation des enfants* », prévient une militante de la lutte pour changement. Et le

---

<sup>48</sup> NP : Non payé, NB : Non Budgétisé, ce qui est souvent le cas des NU : Nouvelle Unité.

cardinal Fridolin Ambongo de renchérir : « *Sur tous les plans, la gratuité de l'enseignement n'a que des bénéfices mais ça doit être une vraie gratuité, pas une gratuité qui détruit le système scolaire.* »<sup>49</sup> A qui profite cette mise en œuvre ? Qui en est lésé ? « *Depuis que l'école est gratuite, les enfants ne vont plus à l'école* », se plaint un parent dans la commune de Kadutu.

Un seul connecteur met tout le monde d'accord sur l'importance de la gratuité de l'enseignement primaire : il s'agit d'appliquer l'article 43 de la loi fondamentale du pays qui, dans les relations entre l'Etat et les citoyens, s'attache à garantir l'égalité des citoyens envers l'accès aux différents services que doit assurer l'Etat, notamment le droit à l'éducation.

Les enjeux de cette gratuité seraient-ils les éléments diviseurs entre acteurs clés ? La gratuité suppose que les enseignants ne soient plus payés par les parents mais directement par l'État. Comme l'a constaté Pierre Félix Kandolo On'ofuku Wa Kandolo<sup>50</sup> dans son mémoire pour une contribution à la mise en œuvre des mécanismes spécifiques de la gratuité de l'enseignement primaire en RDC : « Les voix s'élèvent quotidiennement pour décrier non seulement de la baisse vertigineuse du niveau d'enseignement mais aussi du coût de cet enseignement qui tombe sur les têtes des parents, avec cette conséquence que l'on constate la hausse d'analphabètes par rapport à l'augmentation du taux de la population. Cette fragilité individuelle et collective a d'importantes conséquences sociales et économiques. A la base, il faut penser à l'absence d'une politique d'encadrement des élèves et des instituteurs. »

---

<sup>49</sup> Conférence de presse du 12 novembre 2019 relayée par Radio Okapi.

<sup>50</sup> KANDOLO ON'OFUKU WA KANDOLO, *De l'exercice des droits et libertés individuels et collectifs comme garantie d'une bonne gouvernance en Afrique noire : Cas de la République Démocratique du Congo (de l'indépendance à nos jours)*, mémoire de 3<sup>e</sup> cycle, Université d'été des droits de l'homme de Genève / Collège Universitaire Henri Dunant 2007

Tel que le système fonctionne, encadrer les élèves et les instituteurs semble ne pas être suffisant pour réussir à inverser la tendance tant les intérêts ne semblent pas converger ! Comme l'a rapporté la radio OKAPI dans sa livraison du 29/08/2019 : « Le coût global pour assurer la gratuité de l'enseignement au niveau du primaire dès la rentrée scolaire 2019-2020 en République démocratique du Congo s'élève à près de 2,6 milliards USD. À l'issue de la table ronde sur la gratuité de l'enseignement qui s'est tenue à Kinshasa, les experts ont notamment recommandé au gouvernement congolais une bonne prise en charge des enseignants non payés et de nouvelles recrues, mais aussi d'améliorer le salaire de tous les enseignants. Cependant Ntantu Mey, l'un des experts congolais en matière de l'éducation, pense qu'il y a mieux à faire que la simple déclaration politique. »

Et, selon le média en ligne "Laprunellerdc.info"<sup>51</sup>, « Les parents d'élèves longtemps "martyrisés" disent être très soulagés par cette mesure et souhaitent d'ailleurs qu'elle soit effective et pérenne. » De l'autre côté, « la plupart des écoles en ville et qui sont celles qui bénéficiaient plus de la contribution des parents appelée "prime" estiment que la gratuité ne leur est pas favorable. » Enfin, « dans les rangs de ceux qui résistent à la gratuité, nous retrouvons des gestionnaires qui feignant de soutenir le programme posent des conditions jugées complexes et irréalistes dans le temps et dans l'espace par certains observateurs. »

Finalement, les grévistes se demandent qui est concerné par cette mesure de gratuité. « Si la gratuité était un panier, que mettrait-on dedans ? Qu'est-ce que la gratuité ? Qui est concerné par la gratuité ? », s'interroge le vice-président

---

<sup>51</sup> « La gratuité de l'enseignement et ses corollaires » in [www.laprunelle.info](http://www.laprunelle.info)

provincial du syndicat national des enseignants des écoles protestantes, interrogé par Radio Okapi.

Le poids politique de la décision de commencer tout de suite la gratuité de l'enseignement de base est allégé par les effets des peu de capacités d'anticipation révélées par les difficultés logistiques qui rendent folklorique par endroit l'application de ladite décision. En novembre 2019, la France promet quelques millions d'euros pour former les enseignants congolais entre autres promesses. La multiplication des voyages présidentiels pour négocier le financement de la mesure phare de son mandat est-elle de nature à sauver la première année de la gratuité de l'enseignement primaire en RDC du naufrage d'une année blanche de fait ou de droit ? C'est plutôt l'incertitude qui plane autour d'une mesure soutenue plus par les services de sécurité que par des mesures d'application étudiées et qui se déroule devant l'atavisme des parents d'élèves à bout de souffle.

De toute façon, pour la Nation face à elle-même, cette période de démarrage fonctionne comme un moment privilégié de débat public où parents et enseignants sont connectés à une dynamique qui les oblige à réinventer leur collaboration pour l'éducation des enfants. En effet, il apparaît utile de soulager les parents du fardeau de payer un service public à la place de l'Etat pour qu'ils se concentrent à leur rôle primordial dans l'éducation et ne plus être réduits à servir de pourvoyeurs des fonds à une vision réductrice de la socialisation de l'enfant.

En définitive, il faut mettre fin aux pesanteurs causées par la résistance souterraine des dirigeants d'écoles qui ont fini par acquérir un statut d'auto entrepreneurs chargés de reverser une part des gains aux coordinations conventionnées et aux inspections gestionnaires des écoles. Cela ne peut disparaître qu'avec la prise en charge effective du système d'enseignement primaire par l'Etat mais pas seulement ! Des valeurs comme

l'honnêteté et le sens du devoir doivent présider à tous les actes de fonctionnement de l'enseignement à tous les niveaux.

C'est à ces conditions que la Nation congolaise pourra dépasser ses moments de doute et d'échecs collectifs pour réussir la mise sur pied d'un système qui augmente l'égalité des chances des jeunes dans la société congolaise. Pour cela, les partenaires clés du changement ne sont autres que : l'intelligentsia, le monde politique et les acteurs culturels avec à leur tête le pouvoir organisateur. C'est à ces catégories en première ligne de se doter d'objectifs opérationnels pour que l'enfant revienne au centre des préoccupations de la gratuité de l'enseignement en RDC. En effet, aujourd'hui cette dernière se décline à travers les grèves, paye, frais, sécurité et marches qui la font ressembler à un fruit tombé de l'arbre sans avoir pu mûrir. En fait, elle est effarante cette absence, dans le discours sur la gratuite, de la référence centrale à l'enfant que la pédagogie place pourtant au centre de l'éducation. C'est au point où le risque est grand que la gratuité en RDC ne soit qu'un vaste malentendu historique à cause de l'impréparation qui réduit le problème au dialogue entre parties prenantes autour des privilèges et chasse gardée alors qu'il s'agit de l'exercice des responsabilités des uns et des autres. Les responsables qui ne parlent que "argent" l'ont-ils compris ?